FEDERALLY SENTENCED ABORIGINAL WOMEN IN MAXIMUM SECURITY: WHAT HAPPENED TO THE PROMISES OF "CREATING CHOICES"?

SkyBlue Morin
January 1999

This report was prepared under contract to the Correctional Service of Canada. The views expressed are those of the author and do not necessarily reflect those of the Correctional Service of Canada.

Table of Contents

NOTA BENE

1. Introduction

2. Background

    Corrections and Conditional Release Act
    Commissioner's Directives
    CSC's Objectives
    Creating Choices

3. Research Methodology

    Research Method
    Risk Assessment
    Needs Assessment

4. Research Analysis

    Racism and Discrimination
    Breeches of Confidentiality
    Authority Based Programming
    Young Offender Record History

5. Federally Sentenced Aboriginal women's Perspective

    Intake Assessment and Correctional Plan
    Programs and Delivery
    Needs: Physical, Emotional, Situational, Societal, Etc.
    Obstacles in Reducing Security Level
    Statements Regarding Staff
    Institutions and/or Environment

6. CSC Staff's Perspective

The Reasons Women are Classified as Maximum Security
Intake Assessment and Correctional Plan
Programs and Delivery
Risk Level for Re-Incarceration
Obstacles in Reducing Security Level
The Institution and/or Environment
Family and Community Support

7. Research Findings and Identified Needs

Racism and Discrimination
Breeches of Confidentiality

8. Conclusion

9. Recommendations

References

Appendix I: Percentage Table
Appendix II: Questionaire
Appendix III: Aboriginal Women
Appendix IV: Questionaire: CSC Staff

© Correctional Service of Canada This web page was last modified on: 2000.01.19

© Correctional Service Canada

Correctional Service Canada Service correctionnel Canada

Canada

NOTA BENE

Organization
Programs
Policy & Legislation
Public Education
Research
Publications
Partners
Career Information
International Forums
Links

During the period when Ms. Morin conducted her interviews (December 1997 through February 1998) the population of women classified as maximum security fluctuated between about 40 and 50 of whom about 40-47% were of Aboriginal descent. Within one year, by January 1999, this number dropped below 30 and has remained so since that time. In the summer of 1999, the number of women classified as maximum security dropped to 25 of whom 6 (24%) were Aboriginal.

Of the 17 women interviewed by Ms. Morin, only eight (8) women are currently incarcerated: two (2) are classified as maximum security and six (6) are classified as medium security.

It should also be noted that prior to the time of these interviews, the Correctional Service was experiencing difficulty obtaining the services of Elders available to work on a consistent basis with this population. This has since been rectified.

The companion study by Donna McDonagh, Ph.D.of non-Aboriginal women classified as maximum security (Not Letting the Time do You) indicates that program/treatment motivation and participation is a serious issue. Programs and services are available on a continuous basis to maximum security women, both Aboriginal and non-Aboriginal; however, actual participation fluctuates widely. Nevertheless, the Service remains concerned about the issues raised by Ms. Morin and will address them during the implementation phase of the Intensive Intervention Strategy.

Women Offender Sector
Correctional Service of Canada
September 1999

© Correctional Service of Canada This web page was last modified on: 2000.01.19

© Correctional Service Canada

Correctional Service Canada Service correctionnel Canada

Canada

Introduction

Organization
Programs
Policy & Legislation
Public Education
Research
Publications
Partners
Career Information
International Forums
Links

This report is a reflection of interviews that took place between December 1997 and February 1998 in Springhill Institution, Prison for Women, the Regional Psychiatric Centre (Prairies) and Saskatchewan Penitentiary. The report presents opinions, observations and suggestions of federally sentenced maximum security Aboriginal women and CSC staff on the procedures, policies and programs that CSC has in place to help reduce the security levels of Aboriginal women. This research project provided prisoners with an opportunity to express their views. It offers CSC recommendations and insights into better serving the Aboriginal women in maximum security. This report is also a reflection of what Aboriginal women have to say about their security level. It states what needs to be done to help them achieve a reduced security level, in order to transfer out of maximum security and eventually be released into the community.

This report is divided into a variety of sections that focus on different areas relevant to Aboriginal women in prison. Background information is provided on current legislation and policy as it applies to the Aboriginal women. The research method and other information on how the interviews were conducted are covered under "Research Methodology". What the Aboriginal women had to say regarding a number of areas and what CSC staff had to say is covered extensively. The final section of this report discusses "Findings and Identified Needs", "Conclusion" and "Recommendations".

© Correctional Service of Canada This web page was last modified on: 2000.01.19

© Correctional Service Canada

Correctional Service Canada Service correctionnel Canada

Canada

2. Background

The following background information section identifies the current legislation and policy framework of CSC as it directly impacts on incarcerated Aboriginal women.

Corrections and Conditional Release Act

The Corrections and Conditional Release Act (CCRA) states in Section 4 (h): "that correctional policies, programs and practices respect gender, ethnic, cultural and linguistic differences and be responsive to the special needs of women and aboriginal peoples...". Sections 79 to 84 explicitly discuss the needs of Aboriginal prisoners, including: programs, agreements, advisory committees, spiritual leaders and Elders, parole plans and other aspects that are designed to address the distinct needs of the Aboriginal prisoner. In addition, Section 74 states that "The Service shall provide inmates with the opportunity to contribute to decisions of the Service affecting the inmate population as a whole, or affecting a group within the inmate population...".

Commissioner's Directives

CSC's Commissioner's Directives #702 states the following in regards to policy objectives, spiritual practices and Aboriginal Liaison Services for Aboriginal offender programs:

Policy Objectives

1. To ensure that Aboriginal Offenders are provided with an equitable opportunity to practice their culture and traditions without discrimination and with an opportunity to implement traditional Aboriginal healing practices.

2. To recognize and respect that Aboriginal cultures and traditional practices contribute to the holistic healing of the Aboriginal Offender and his or her eventual reintegration into society.

3. To recognize that Aboriginal Offenders have the collective and individual right to maintain and develop their distinct identities and characteristics including the right to identify themselves as Aboriginal.

4. To ensure and recognize that Aboriginal Offenders have the right to practice and revitalize their cultural traditions and customs including the preservation, protection and

access to cultural sites, ceremonial objects and traditional medicines.

5. To ensure that the needs of all Aboriginal Offenders are identified and that programs and services are developed and maintained to meet those needs.

Spiritual Practices

27. The institutional head, following consultation with Aboriginal inmates, Elders and communities, shall make arrangements for one or more Elders to provide spiritual leadership, including teaching, counselling and the conduct of traditional ceremonies, to Aboriginal inmates.

Aboriginal Liaison Services

28. The institutional head, following consultation with Aboriginal offenders, Elders and communities, shall make arrangements for one or more liaison personnel to assist in providing leadership, teaching, cultural awareness, counselling and general service to Aboriginal offenders.

CSC's Objectives

CSC's Strategic Objective 2.3 states: "to provide programs to assist offenders in meeting their individual needs, in order to enhance their potential for reintegration as law-abiding citizens". Linked is CSC's 1998/99 Corporate Objectives, which states: "significantly increase the number of aboriginal offenders safely and successfully reintegrated".

Creating Choices: The Report of the Task Force on Federally Sentenced Women

Creating Choices was adopted by the government in 1990 and was the basis for the development of the women offender program. Creating Choices recognized that a comprehensive approach to the unique program needs of federally sentenced women is required. Creating Choices lists the following "Principles for Change" which have guided the implementation of the regional women's facilities and the Okimaw Ohci Healing Lodge:

- Principle #1: Empowerment
- Principle #2: Meaningful and Responsible Choices
- Principle #3: Respect and Dignity
- Principle #4: Supportive Environment
- Principle #5: Shared Responsibility (among levels of government, service

agencies, volunteer organizations, businesses and community for the development of support systems and the continuity of service).

This comprehensive approach needs to include federally sentenced Aboriginal women (FSAW), as the research data shows that they have been neglected. FSAW are not dealt with in a manner that is empowering to them. Their contact with staff has been one of feeling powerless. They

have not been provided with meaningful and responsible choices, as they have had to repeat the same programs and take some programs that they believe were not necessary. They indicate that their institutional environments have not been supportive. Many FSAW asked "What happened to the promises of Creating Choices?".

Previous | Table of Contents | Next

© Correctional Service of Canada This web page was last modified on: 2000.01.19

© Correctional Service Canada

Correctional Service Canada Service correctionnel Canada

Canada

3. Research Methodology

Research Method

The data included in this research report were obtained from 17 of the 20 Aboriginal women identified as maximum security at the time of the interviews, and 8 CSC staff who work directly with them. Two Aboriginal women in the maximum security population were provincially sentenced but were serving their time in a federal facility and therefore included in this research. The interviews took place between December 1997 and February 1998. The Aboriginal women were interviewed once, while some staff were interviewed more than once because they worked directly with more than one FSAW (each staff interview focused on one Aboriginal woman). Only one of the CSC staff was Aboriginal.

The Aboriginal women who volunteered for this study were asked to sign an informed consent form to insure that they understood the purpose of the interview and to allow them the opportunity to decide whether or not they would participate in the interview process. All information gathered in the interview is confidential. Names are not associated with any complaint or recommendation that appears in this research report. Before each interview took place it was communicated to each Aboriginal woman the reason for the interview: "to gather information that will assist CSC in helping maximum security Aboriginal women reduce their security levels". This was an opportunity for the women to identify their needs and comment on how these needs are, and could be, addressed (in accordance with Section 74 of the CCRA which states: "The Service shall provide inmates with the opportunity to contribute to decisions of the Service affecting the inmate population as a whole, or affecting a group within the inmate population, except decisions relating to security matters."). The interview process took approximately one and a one-half hours per person. The women were informed that they could end the interview at any point.

A semi-structured interview method was used for both the Aboriginal women and the CSC staff in order to elicit self-reports of the opinions, beliefs or response to the various questions. This technique involved in-depth interviews with the Aboriginal women that asked a number of questions including: personal background information; questions relating to their security level; factors in the Custody Rating Scale used to determine a criminal risk rating; need factors such as physical, emotional, situational, societal, etc.; programs and their usefulness in reducing security levels; questions regarding the staff; accommodation options and other factors that help reduce their security level.

Interviews of the Aboriginal women and CSC staff were conducted as

follows:

INTERVIEWS CONDUCTED BETWEEN DECEMBER 1997 AND FEBRUARY 1998

Institution	*Number of Aboriginal Women Interviewed*	*Number of Interviews Conducted With CSC Staff / Contractors*
Springhill Institution Springhill, Nova Scotia	2	3
Prison for Women Kingston, Ontario	2	3
Saskatchewan Penitentiary Prince Albert, Saskatchewan	9	7
Regional Psychiatric Centre Saskatoon, Saskatchewan	4	4
Total	17	17

Risk Assessment

Once an initial assessment and orientation has been completed for a prisoner, it is systematically reviewed and analyzed to arrive at a measure of risk posed by the prisoner. Several research-based tools and policy guidelines are used that focus on historical or "static" factors that are correlated to the risk for re-offending, such as:

- The Criminal History Record (including young offender history where available)
- The Offence Severity Record
- Guidelines to assess "serious harm"

The Criminal Risk Rating of either "high", "medium" or "low" is based on the results of the above mentioned analytical tools and policy instruments.

Needs Assessment

The identification and analysis of prisoners' need is based on a systematic assessment of factors related to each of the following seven criminogenic need areas:

- Employment
- Marital/Family
- Associates/Social Interaction
- Substance Abuse
- Community Functioning
- Personal/Emotional Orientation

- Attitude

The objective of the needs assessment is to gain a detailed understanding of both strengths and problems related to each of the above need areas and their relationship to the history of criminal behaviour. This assessment provides the basis for the Correctional Plan. Program requirements are developed to assist each person to achieve reductions in security level, eventual release, and long-term success in the community.

Previous | Table of Contents | Next

© Correctional Service of Canada This web page was last modified on: 2000.01.19

© Correctional Service Canada

Correctional Service Canada | Service correctionnel Canada

Canada

4. Research Analysis

Organization
Programs
Policy & Legislation
Public Education
Research
Publications
Partners
Career Information
International Forums
Links

Some common themes that resulted from the research data are:

Racism and Discrimination

FSAW stated they were not treated with respect and dignity, but viewed with prejudice because they were prisoners. Some staff had a prejudiced view of the FSAW. A psychologist working in one of the institutions stated the FSAW were "animals". Some FSAW stated that identifying themselves as Aboriginal did more harm than good.

Breeches of Confidentiality

FSAW felt there are breeches of confidentiality because staff talk to prisoners about other prisoners. Consequently, there is no confidentiality in the prisons because everyone (staff and prisoners) finds out what is going on with any one of the FSAW. CSC needs to be more adamant in their keeping of confidentiality.

Authority Based Programming

Withholding programs is used as punishment against FSAW to get them to conform and obey CSC staff. This authority based programming and interaction aimed at controlling the prisoner results in non-cooperation by FSAW, who believe program availability and permisson to participate should be available to all prisoners and not conditional on staff perceptions. FSAW are frustrated because correctional staff recognize only their negative behaviour and not the positive. Because programs are withheld or delayed, FSAW cannot address their Correctional Plans and remain incarcerated longer, many until their statutory release dates. CSC needs to monitor their prisons to ensure they are providing the required programming to prisoners. An essential requirement is that institutions allow FSAW to take programs, not withhold programs and not delay the implementation of programs, etc..

Young Offender Record History

FSAW's young offender histories have been included in the assessment of security classification as required by Commissioner's Directive #505 . There is no recognition of personal growth, change in behaviour and emotional maturity. Some FSAW are between the ages of 30 to 40 years, but their young offender history is still used against them. CSC needs to determine a cut-off point in gathering data against offenders, by excluding young offender record history.

Previous | Table of Contents | Next

© Correctional Service of Canada This web page was last modified on: 2000.01.19

© Correctional Service Canada

Correctional Service Canada | Service correctionnel Canada

Canada

4. Research Analysis

Organization
Programs
Policy & Legislation
Public Education
Research
Publications
Partners
Career Information
International Forums
Links

Some common themes that resulted from the research data are:

Racism and Discrimination

FSAW stated they were not treated with respect and dignity, but viewed with prejudice because they were prisoners. Some staff had a prejudiced view of the FSAW. A psychologist working in one of the institutions stated the FSAW were "animals". Some FSAW stated that identifying themselves as Aboriginal did more harm than good.

Breeches of Confidentiality

FSAW felt there are breeches of confidentiality because staff talk to prisoners about other prisoners. Consequently, there is no confidentiality in the prisons because everyone (staff and prisoners) finds out what is going on with any one of the FSAW. CSC needs to be more adamant in their keeping of confidentiality.

Authority Based Programming

Withholding programs is used as punishment against FSAW to get them to conform and obey CSC staff. This authority based programming and interaction aimed at controlling the prisoner results in non-cooperation by FSAW, who believe program availability and permisson to participate should be available to all prisoners and not conditional on staff perceptions. FSAW are frustrated because correctional staff recognize only their negative behaviour and not the positive. Because programs are withheld or delayed, FSAW cannot address their Correctional Plans and remain incarcerated longer, many until their statutory release dates. CSC needs to monitor their prisons to ensure they are providing the required programming to prisoners. An essential requirement is that institutions allow FSAW to take programs, not withhold programs and not delay the implementation of programs, etc..

Young Offender Record History

FSAW's young offender histories have been included in the assessment of security classification as required by Commissioner's Directive #505 . There is no recognition of personal growth, change in behaviour and emotional maturity. Some FSAW are between the ages of 30 to 40 years, but their young offender history is still used against them. CSC needs to determine a cut-off point in gathering data against offenders, by excluding young offender record history.

Previous | Table of Contents | Next

© Correctional Service of Canada This web page was last modified on: 2000.01.19

© Correctional Service Canada

Correctional Service Canada | Service correctionnel Canada

Canada

5. Federally Sentenced Aboriginal Women's Perspective

Organization
Programs
Policy & Legislation
Public Education
Research
Publications
Partners
Career Information
International Forums
Links

Intake Assessment and Correctional Plan

- 100 % of the Aboriginal women and the staff interviewed identified the need for "one to one" counselling. The Aboriginal women reported that they could not disclose certain information in group counselling. CSC staff indicated that "one to one" counselling was the best form for disclosure for Aboriginal women.

- 100% of the Aboriginal women identified the need for more contact with Elders. Elder counselling must be made available on a full-time basis and be recognized in the Correctional Plan. Elder intervention must also be available when disagreements arise.

- 13 of the Aboriginal women (76%) identified the need for individually based Intake Assessment and Correctional Plans. Some Aboriginal women have special needs such as: fetal alcohol syndrome/effects, battered women's syndrome characteristics, suicidal tendencies, etc. that require individual assessment and a specialized correctional plan. These tools are also used in gauging parole requirements.

- 13 of the Aboriginal women (76%) stated that parole hearings are delayed or waived because the Intake Assessment information was dated and Correctional Plans were incomplete. It is imperative that the Intake Assessment and the Correctional Plans be timely and up to date.

- 13 of the Aboriginal women (76%) indicated security levels are not explained to them. In order for the Aboriginal women to work on lowering their security level, reasons for changes in security levels needs to be explained, as well as deciphering how the Correctional Plan relates to increase or decrease security levels.

Discussion

- Young Offender records are included in the Intake Assessment. Some women felt that there is no recognition of personal growth, change in behaviour and emotional maturity. Many Aboriginal women are 25 to 40 years old and feel they have made changes in their behaviour in the last 10 to 25 years.

Programs and Delivery

- 100% of the Aboriginal women stated that Aboriginal ceremonies need to be recognized as part of the Correctional Plan (for their healing effects in dealing with the Aboriginal women).

- 100% of the Aboriginal women stated that programs facilitated by Correctional Officer II's (CO2's) do not work. CO2's as facilitators only creates anger and animosity among prisoners.

- 16 of the Aboriginal women (94%) indicated the need for intensive treatment programs for alcohol and drug abuse, similar to a 28 day treatment centre program with an intensive relapse prevention program as follow-up.

- 13 of the Aboriginal women (76%) stated that Aboriginal women need a specialized treatment program to address slashing and suicidal behaviour.

- 13 of the Aboriginal women (76%) stated that Aboriginal women need specialized programs based on individual needs that address grief and loss, living without violence and the effects of family violence, dysfunctional family systems, the cycle of abuse, a couples counselling program to address co-dependency and self-esteem building.

- 13 of the Aboriginal women (76%) stated that CSC needs to provide more culturally relevant programs that are recognized in the Correctional Plan and facilitated by Aboriginal people.

- 13 of the Aboriginal women (76%) stated that program repetition or restart should not occur upon transfer.

- 13 of the Aboriginal women (76%) stated that programs need to be completed in phases or steps. This allows the Aboriginal women to deal with specific areas, finish them and have a sense of accomplishment. Positive behaviour needs to be recognized, not only the negative behaviour.

- 4 of the Aboriginal women (24%) stated that Aboriginal women need to access post secondary or university education. Some Aboriginal women have grade ten to twelve education.

- 4 of the Aboriginal women (24%) stated that Aboriginal women need a parenting skills program, to learn to parent their children during visits and upon release. Many Aboriginal women have been absentee parents because of incarceration and have not been able to learn parenting skills through family role modelling or support.

- 2 of the Aboriginal women (12%) stated that Prison for Women needs to address delays in providing the required programs.

- 2 of the Aboriginal women (12%) stated that Prison for Women needs to increase Native Liaison services and Elder counselling,

both of which need to be recognized in the Correctional Plan.

Discussion

- Programs should have a spiritual base, as well as emotional support. They should not focus so much on anger and negative behaviour, but on positive behaviour, as well.
- Aboriginal women believe they should not be forced to take programs, but should be able to take them when they are ready.It is imperative that federal institutions implement specialized programming that is culturally and gender specific for Aboriginal women. Programs with a woman-centred approach containing Aboriginal culture and spirituality as the focus are required in all institutions where Aboriginal women are incarcerated.
- Programs that would help Aboriginal women include: suicidal and slashing prevention; intensive treatment programs for alcohol and drug addictions; relapse prevention programs; "Breaking Barriers" program with peer support counsellors; full-time Elder counselling and more ceremonies for healing; community reintegration programs with support systems; programs to learn about domestic violence and the cycle of abuse; parenting skills programs; others.
- Extensive programming in self-esteem building would instil in the Aboriginal women a pride and belief in themselves. Programming around co-dependency, abusive relationships and "Living Without Violence" will educate the women about these complex relationships and could prevent them from returning to abusive relationships upon their release.

Needs: Physical, Emotional, Situational, Societal, Etc.

- 13 of the Aboriginal women (76%) stated they want better health care and, at times, the staff disregards their requests. In some instances, for Aboriginal women to get medical attention they take extreme measures, like slashing themselves.
- 13 of the Aboriginal women (76%) stated they need to be assessed by an Aboriginal psychologist, who is culturally sensitive. Some psychologists are difficult to understand due to language barrier; others are hard to connect with due to a cultural barrier.
- 10 of the Aboriginal women (58%) stated that Aboriginal culture needs to be treated with respect. Some women reported that time limits have been put on the ceremonies. It was reported that food offerings from ceremonies have been thrown in the garbage when it is to be respected and burned.
- 4 of the Aboriginal women (24%) stated that "Independent Living Programs" need to be established to assist those who have become institutionalized and cannot live beyond the confines of an

institutional environment. Securing community resources and support for prisoners need to be addressed.

- 3 of the Aboriginal women (18%) stated that Aboriginal women want peer support counsellors and a "Breaking Barriers" program.

Discussion

- Both prisoners and staff stated more cultural programming such as sweats (at least once a week) were needed. Aboriginal women wanted the sweat grounds recognized as a safe place because of its sacredness and to be allowed to go there whenever they needed space and quiet.

Obstacles in Reducing Security Level

- 100% of the Aboriginal women stated that there is a lack of communication between management, the primary worker and the prisoner. When this occurs, it is the Aboriginal women that get blamed for being manipulative. This displacement of authority is oppressive.

- 100% of the Aboriginal women spoke of swearing and angry outbursts when staff "push their buttons". They indicated that swearing is used as a coping mechanism by the women for which they receive numerous charges. If they cannot swear to release anger, this anger is stored, and usually results in violence against others or in self-injurious behaviour (slashing).

- 100% of the Aboriginal women stated that CSC staff do not take slashing seriously. Most staff view it as "trying to get attention", rather than a coping mechanism for relief from the pressure of being incarcerated and a release for internal pain and anger.

- 13 of the Aboriginal women (76%) stated that CSC needs to ensure that core programs are available in all institutions. Completion of core programs: "Cognitive Skills", "Anger Management", "Substance Abuse" are required in the Correctional Plan to lower security levels, but are not provided in some institutions.

- 13 of the Aboriginal women (76%) stated that being straightforward, direct and speaking their mind are seen as being manipulative and argumentative.

- 13 of the Aboriginal women (76%) stated that they were not given a chance. An application for transfer to the Healing Lodge was never processed. Some Aboriginal women stated they remained charge free and had not been involved in any conflicts but were told by staff that their attitudes were not good enough. Others were told they were being anti-social and keeping too much to themselves when they were trying to avoid trouble.

Discussion

- There were two provincially sentenced Aboriginal women in the federal system that were not provided with programs to address their Correctional Plan. They were told by staff that this was due to the delay in federal/provincial paper work requirements.

Statements Regarding Staff

- 100% of the Aboriginal women stated that qualified facilitators (not social drinkers) are required for substance abuse programs. Correctional staff, present or former will not be accepted as facilitators. Facilitators should be from outside agencies, individuals who are non-authoritarian in their facilitation style. Facilitators with similar experiences or backgrounds (e.g. ex-prisoners, poverty and/or having lived on the street) would be appropriate.

- 15 of the Aboriginal women (88%) stated they had taken steps to reduce their security levels but were not supported by staff for various reasons.

- 13 of the Aboriginal women (76%) stated that CSC needs to hire more Aboriginal staff who practice their culture and are not judgmental.

- 13 of the Aboriginal women (76%) felt pre-judged by staff, citing a lack of empathy and compassion.

- 13 of the Aboriginal women (76%) indicated that the staff were not very helpful, especially the CO2's.

- 13 of the Aboriginal women (76%) indicated they had controlled their behaviour and had requested programs but staff did not respond to their needs or provide the programs.

- 13 of Aboriginal women (76 %) stated that the services of a full-time Aboriginal Psychologist were needed. This would eliminate the prejudice that the Aboriginal women believe occurs with a non-Aboriginal psychologist.

- 9 of the Aboriginal women (53%) indicated that Correctional Plans delays were due to CMOI staff not working with them more closely. CMOI staff must be readily available to the Aboriginal women.

- 2 of the Aboriginal women (12%) reported receiving support from staff and program facilitators in reducing their security levels.

Institutions and/or Environment

- All of the Aboriginal women at the Regional Psychiatric Centre

stated that this institution needs to increase Native Liaison services, Elder counselling and recognize the healing benefits of Aboriginal ceremonies in the Correctional Plan.

- All of the Aboriginal women at Saskatchewan Penitentiary stated that is institution needs to increase Native Liaison services, Elder counselling and recognize the healing benefits of Aboriginal ceremonies in the Correctional Plan. Saskatchewan Penitentiary needs to address delays and provide the required programs for Aboriginal women to address their Correctional Plans.

- All the Aboriginal women at Springhill Institution stated that this institution needs to increase Native Liaison services, Elder counselling and provide the required programs for Aboriginal women to work on their Correctional Plans.

- 100% of the Aboriginal women stated that medium security women's facilities need to expand so they can also house Aboriginal women in maximum security.

- 100% of the Aboriginal women wanted more yard space to allow more sports activities outside their respective institutions.

- 13 of the Aboriginal women (76%) wanted more access to sweatlodge grounds for quiet time.

- 6 of the Aboriginal women (35%) believed that there is a need for a women's facility for Aboriginal women who are maximum security instead of warehousing them in maximum security prisons for men (e.g. Saskatchewan Penitentiary and Springhill Institution). These institutions do not provided the women with the required programs to attain lower security.

- 4 of the Aboriginal women (24%) required access to a telephone to contact the Correctional Investigator, but were not allowed the access by staff.

- 3 of the Aboriginal women (18%) have accumulated charges for talking to their boyfriends or common-law partners incarcerated (Saskatchewan Penitentiary and Springhill Institution).

- 2 of the Aboriginal women (12%) stated that the Prison for Women needs to provide the required programs for Aboriginal women to address their Correctional Plan and they need to increase Elder counselling services.

Discussion

- Aboriginal women indicated they wanted more access to more recreation, a gym, larger recreation yards and more time outdoors.

- The women indicated that a maximum security treatment centre for women would be more appropriate. They stated the Regional Psychiatric Centre needed to operate with more flexibility. Two

Aboriginal women indicated it was not the facility that needed changing, but the staff's view of the Aboriginal women. The women's unit is too small for movement and interaction is too close for some women.

- Many Aboriginal women recommended that the Healing Lodge in Maple Creek be used as a model. It is a place where they can work on themselves, in their own culture and in a home environment, not in a cage. Most Aboriginal women stated they wanted to serve their sentence in a facility that has access to events, socials and programs.

- Some Aboriginal women said they would like to serve their sentence in a facility like Edmonton Institution for Women. Staff thought the Edmonton Institution for Women, if it were maximum security, would be ideal as it has computer training, programs, silk-screening and cooking classes.

- The Aboriginal women suggested CSC build maximum security wings onto the present women's medium security institutions, so that they could be incarcerated with other women. Aboriginal women indicated their ranges needed rooms with sound barriers. Saskatchewan Penitentiary needs to get rid of the ranges, as there is no way to keep out the noise of television sets, radios, people talking, etc. At times, the women need space to be alone and quiet, but the ranges are too closed-in. The women indicated they want access to the sweatlodge grounds for private quiet time.

- Many Aboriginal women, in all the prisons, expressed concerns that the correctional institutions were not adhering to the recommendations of "Creating Choices".

- One Aboriginal woman in maximum security from out of province wanted to serve her sentence in a maximum security institution closer to family.

- The Aboriginal women indicated they would like to serve their sentence in a women's prison, not male institutions that warehouse women. They wanted a facility that was organized and consistent in its daily approach to Aboriginal women. They did not want the rules to change from day to day.

Family, Community Support and Re-Integration

- 100% of the Aboriginal women stated that CSC needs to arrange for Elder's counselling. There is a need for the continued participation in cultural programs and events prior to release. These can be arranged through Native Liaison services, Aboriginal staff, or community agencies, such as Friendship Centres.

- 15 of the Aboriginal women (88%) need community re-integration programs prior to release and for a longer duration of time. Also required is follow-up, once the women are in the community.

- 13 of the Aboriginal women (76%) need more Native Liaison

services for counselling and assistance with family matters. In one of the institutions the Native Liaison is available only two half days a week. They expressed the need for a full-time Native Liaison officer.

- 9 of the Aboriginal women (53%) stated they need to gain credibility through escorted temporary absences (ETA's) and unescorted temporary absences (UTA's). These are used to monitor escape risk and address security level classification in the Correctional Plan. Aboriginal women could visit family in their home communities through organized agencies.

- 9 of the Aboriginal women (53%) believed that community re-integration programs and community support systems must be available at the community level. This type of support would aid in deterring re-offending.

- 9 of the Aboriginal women (53%) needed more family and community contact with volunteers and agencies, through events and socials established by various individuals and organizations. This would prepare the Aboriginal women for connecting with family and establish community contacts for support.

- 4 of the Aboriginal women (24%) stated the need for pre-release plans to assist in community re-integration.

- 4 of the Aboriginal women (24%) stated programs not completed in the institution must be available in the community for completion.

- 4 of the Aboriginal women (24%) stated that intensive treatment for alcohol and drug abuse and intensive relapse prevention programs, as follow-up support, is required after release.

- 1 Aboriginal woman stated that CSC needs to provide finances for family to visit women incarcerated out of their home province, or provide finances for the relocation of families that need to be in the same community as the incarcerated woman (e.g. incarcerated mothers with small children).

Discussion

- Aboriginal women believe that community resources need to be provided and community support established prior to and upon release.

- "Creating Choices" advocated the importance of bringing FSAW closer to their families. Some Aboriginal women have been incarcerated farther away from their families. Over half of CSC staff indicated that Aboriginal women need to continue with family support and visits. Some Aboriginal women have as many as four children. Aboriginal women could visit their families, in their home communities, organized through agencies. Visits with family would not be just for compassionate leave, such as funerals.

- Community reintegration programs should begin while the women are incarcerated, with follow-up into the community upon release. This directive is outlined in Section 5 of the Corrections and Conditional Release Act which states "...the Correctional Service of Canada, which shall be responsible for... (b) the provision of programs that contribute to the rehabilitation of offenders and to their successful reintegration into the community; (c) the preparation of inmates for release...". However, this has not been the practice. Community resources need to be provided and community support established prior to and upon release.

Previous Table of Contents Next

© Correctional Service of Canada This web page was last modified on: 2000.01.19

© Correctional Service Canada

Correctional Service Canada Service correctionnel Canada

Canada

6 CSC Staff's Perspective

Note: Interviews were conducted with 8 staff members. Many of the questions were related to specific Aboriginal women, as a result, some staff were interviewed more than once because they were working with more than one prisoner. For this reason percentages are not provided.

The Reasons Women are Classified as Maximum Security

- All of the staff interviewed stated that drug addition is an obstacle as substance abuse is still occurring in some of the institutions. The staff stated that the women will do anything to get drugs. Some have visitors bring in the drugs or hurt themselves to be transferred to the Regional Psychiatric Centre on an emergency basis.

- Most of the staff stated that violent behaviour towards them and other persons are grounds for classifying a prisoner as maximum security. One CMOI indicated that violent behaviour, being disruptive, being an escape risk, and having mental health problems were all grounds for being maximum security.

- Most of the staff stated that incarcerated women must recognize authority and be able to accept "no" as a response and face their problems without excuses.

- Most of the staff believed that Aboriginal women cannot be helped if they do not listen or do not follow the rules. Remaining charge free is an indicator that Aboriginal women are adhering to rules and regulations.

- Some staff stated that there were times they did not support an Aboriginal woman for reduced security if they believed she was not ready for a lower security environment, or if the woman received behavioural charges and did nothing to help herself reduce her security level.

- Some staff stated that some of the Aboriginal women are institutionalized, and therefore a move from a maximum institution like the Regional Psychiatric Centre to a medium security facility like the Healing Lodge needs to be done gradually and cautiously.

Intake Assessment and Correctional Plan

- All of the staff stated that the risk level of an Aboriginal woman is determined by the Custody Rating Scale through Community

Assessment, Police Report, Psychological Reports and the CPIC. Psychological reports address the mental health of the Aboriginal women, while health care determines the physical health of the individual. In some institutions, risk was determined by the previous institution's intake assessment. The custody rating increased for some of the Aboriginal women because of their young age, the seriousness of harm caused and the severity of the offence.

- Most of the staff stated that the assessments should be individually based and that progress summaries be more flexible. Progress summaries occur every 3 months and are used as a temporary measure for transfer eligibility.

- Some staff indicated CO2's should be involved in progress summaries and activity reports, and that the positive behaviour of Aboriginal women be highlighted.

- Some staff stated that Aboriginal women needed to work on personal and emotional needs in their Correctional Plan. Some staff believe Aboriginal women have not addressed their emotional problems.

Programs and Delivery

- Most of the staff stated that Aboriginal women needed "Living Skills" and "Anger Management" to deal with their spontaneous behaviour so they do not over react to situations. An Aboriginal based "Anger Management" program would be useful so that the women can get past the racial barrier and learn about anger from their own cultural perspective.

- Most of the staff stated that more intense programming could help the Aboriginal women. The needs of the Aboriginal women should drive the program requirements, not vice versa.

- Most of the staff indicated that well-trained, qualified facilitators are needed to facilitate programs. They indicated that security staff should not be program facilitators, for this causes behaviour problems with the prisoners.

- Most of the staff stated that Aboriginal women need to refrain from drug use and take intensive substance programs and treatment that will address their drug addictions.

- Some staff indicated that some Aboriginal women sabotage core programs ("Substance Abuse", "Cog Skills" and "Anger Management") by not co-operating with facilitators. Staff recognizes that some program facilitators are intimidated by the Aboriginal women.

- Some staff indicated they usually support Aboriginal women to lower security, by encouraging them to complete their programs. If the Aboriginal woman took steps but did not complete them, some staff reported they would still be supported and encouraged to work towards reducing their security level.

Risk Level for Re-Incarceration

- All of the staff interviewed believed a return to alcohol and drug abuse increased the risk for Aboriginal women to re-offend. Many Aboriginal women were addicted to hard drugs, such as cocaine. Staff identified substance abuse as the main criminogenic factor for most of the Aboriginal women.

- More than half of the staff stated that getting involved in abusive relationships (as a result of having low self-esteem) or returning to abusive relationships because of fear, contributes to the women re-offending. Staff indicated that Aboriginal women need to stay away from abusive relationships and "street" associates.

- Most of the staff stated that in order for Aboriginal women to address their need factors, they must take programs to lower security levels in their Correctional Plan. They need to be serious about the programming: learning, practising, internalizing and demonstrating change. CSC can assist Aboriginal women by identifying the programs required, pointing out problem areas and providing intensive counselling (including psychological counselling).

- Most of the staff stated that the Aboriginal women have to lower their security level by learning new social skills and having more open communication and positive interaction with staff and the other prisoners. Those Aboriginal women who are associated with gangs need to disassociate themselves from that lifestyle in order to reduce their security level.

- Most of the staff stated that some Aboriginal women required extensive "one to one" counselling. They also recommend intensive treatment for some of the Aboriginal women for alcohol and drug abuse.

Obstacles in Reducing Security Level

- All of the staff interviewed indicated the biggest obstacle for Aboriginal women was remaining charge free and controlling aggressive behaviour. Staff indicated that Aboriginal women "act out" to stay in, or return, to the institution where common-law husbands are incarcerated.

- Some staff stated that there should not be a discrepancy between security level review for males (every 12 months) and the security level review for females (every 3 months). Staff felt that every 6 to 12 months would be more appropriate and a better gauge for prisoner's behaviour. The ideal would be every 6 months with progress summaries in between.

The Institution and/or Environment

- Some staff stated that the Aboriginal women should have their own separate facility (a woman's institution) with a courtyard and multi-level security. Staff indicated that the Aboriginal women

institution where procedures are followed and movement is monitored to reduce safety risks.

Some staff suggest that the Regional Psychiatric Centre be expanded as it is too closed-in, or the Aboriginal women have their own separate facility. The staff indicated that the women's unit was too small for the nine women incarcerated there (the unit is designed to hold as many as twelve).

- The staff indicated that the Aboriginal women who are not motivated should be separated from those who are. This would eliminate muscling and/or sabotaging each other.

- Staff stated that the set up of the facility should be living units with wide open communal areas (not cells on a range). The institution should operate like a maximum security institution with a pass system. "Lock up" when not at work and prisoner movement more controlled. Staff believe that this might motivate Aboriginal women to attend programs and obtain counselling in order to reduce their security level and transfer out.

- The type of institution where staff would like Aboriginal women serve their sentences are:
  - in a very secure women's institution;
  - in a facility similar to the Northern Treatment Centre in Sault Ste. Marie, Ontario for a duration of six months or more; or
  - in a Regional Treatment or Psychiatric Centre.

- Some staff felt that CSC could help the Aboriginal women by ensuring that common-law partners are not housed in the same institution, as the women find it difficult to concentrate on their personal growth. Aboriginal women have been charged numerous times for yelling at the male prisoners across the yard. The women need to be in a separate women's institution.

- Some staff felt that Aboriginal women should serve their sentence in a women's treatment facility that is multi-level in security. This would allow for experiencing decreased or increased security without having to be transferred from facility to facility in different provinces. The facility should have nurses and a psychiatrist as the primary workers.

- Some staff identified a need for the Aboriginal women to have their own cultural/Aboriginal room.

Family and Community Support

- Most of the staff stated that returning to old friends and associates and communities would increase the risks for Aboriginal women re-offending. Many Aboriginal women have no support system upon release other than old friends, old relationships and associates.

- Most of the staff stated that the Aboriginal women need to follow the conditions of their release and that CSC needed to provide

supervision and support for the Aboriginal women. They suggested a half-way house with living skills, programs on survival of child abuse, family violence, life changes, and Elders to meet their cultural needs.

- To avoid re-incarceration, some staff believed that Aboriginal women have to take responsibility for their actions and have faith that they can make it in the community. Extensive programming in self-esteem building would teach Aboriginal women to have faith in themselves. They need to take advantage of community resources and support systems, and remain active in Aboriginal activities and events. Some staff felt that CSC needed to provide access to more support systems and integrate the women back into society gradually.

- Some staff indicated that CSC needs to assist the Aboriginal women in finding employment. Aboriginal women need to learn some marketable trade and gain some employment skills to assist them in their search for employment upon release.

Previous Table of Contents Next

© Correctional Service of Canada This web page was last modified on: 2000.01.19

© Correctional Service Canada

Correctional Service Canada Service correctionnel Canada

Canada

7. Research Findings and Identified Needs

Organization
Programs
Policy & Legislation
Public Education
Research
Publications
Partners
Career Information
International Forums
Links

What Presently Works in Reducing Security Levels

Research findings and identified needs that help (or would help) Aboriginal women reduce their security levels are the following:

- Correctional Plans that are clearly explained to the women as to how they work in increasing or lowering security levels and why certain programs are required. Regular consultation with the Aboriginal women to update them on their progress and discuss their Correctional Plan.
- New and interesting programs based on healing and experiential learning that are culturally sensitive and are delivered by Aboriginal facilitators and Elders. Presently, this is not the case in most instances.
- Facilitators that are creative in making their programs interesting, flexible and not authoritarian nor judgmental; however, presently they are authoritarian and some are judgmental.
- Full-time Elder counselling services and Aboriginal ceremonies would help; but are not presently available full-time.
- On-going and in-depth treatment programs for alcohol and drug abuse; however, this is not available. Preventing drugs coming into the institution helps the women stay drug-free and avoids charges.
- Staff and program facilitators that give support and encouragement to the women; however, they are not always readily available.
- Community re-integration programs that are taken prior to release and for extensive periods. Well developed pre-release plans that identify community contact and support systems. These are not presently available.
- Women gain credibility through escorted and unescorted temporary absences; however, these are few and far between.
- Family and community contact through socials and events organized by various individuals and organizations. These are also few in number and do not occur regularly.

- Remaining charge-free.
- Aboriginal women encouraging each other to stay out of the institution (peer support).
- Separating women who are motivated from those who are not motivated. This also eliminates muscling or sabotaging each other.

What Does Not Work in Reducing Security Levels

The following practices do not work in reducing Aboriginal women's security level:

- Correctional Plans that are not properly understood. Listing numerous programs that have to be completed overwhelms Aboriginal women. This makes the Correctional Plan intimidating and the women become frustrated with their Correctional Plan.
- Correctional Plans that are not individually based. Some women have special needs that need to be addressed in their Correctional Plan.
- Correctional Plans that are delayed and not up-to-date.
- Not explaining security levels or reasons for changes in security levels to the women.
- Having CO2's or former CO2's as facilitators creates animosity with the Aboriginal women who consider the programs to be security based and not treatment based.
- Intellectually based programs (e.g. "Cog Skills") are boring and repeating them over and over again adds to the boredom.
- Programs that are not culturally appropriate.
- Delays in providing the required programs and withholding programs to punish the women to get them to conform and obey CSC staff.
- Not all correctional institutions are supportive environments. Discrimination and racism has been recognized which does not encourage the Aboriginal women to reduce their security level.
- Inconsistency in the day to day rules and procedures of an institution creates difficulty for Aboriginal women to adjust to a daily routine or have any trust in the system.
- Transferring the Aboriginal women from institution to institution, from province to province (Alberta, Manitoba, Saskatchewan) to the detriment of their family contact and support.
- Breeches of confidentiality when staff talk to women prisoners about other sentenced women. There is no confidentiality in the prisons because everyone (staff and sentenced women) finds out

- Housing women next to men's facilities creates problems; for example, a number of women accumulating charges for talking or yelling to their boyfriends or common-law partners.
- Lack of communication between management, primary workers and prisoners.
- Treating the women with a lack of respect and dignity. Discriminating against the women because they are Aboriginal.
- Substance abuse that is still occurring in some of the institutions.

Previous Table of Contents Next

© Correctional Service of Canada This web page was last modified on: 2000.01.19

© Correctional Service Canada

Correctional Service Canada Service correctionnel Canada

Canada

8. Conclusion

CSC has explicit policy and guidelines in regards to FSAW, this report demonstrates that CSC is not adhering to its own policies and guidelines with respect to Aboriginal women at the maximum security level. The Corrections and Conditional Release Act, Commissioner's Directives, CSC's Corporate Missions Objectives, and Creating Choices are policies and guidelines that recognize Aboriginal culture and spiritual beliefs; however, the Aboriginal women in maximum security are stating that these programs and services are either not available or are insufficient because they are not readily accessible. The Aboriginal women in maximum security facilities face many hardships due to the improper utilization of these explicit strategies.

The FSAW and the staff were key in this study in identifying the problems associated with reducing the security levels of the Aboriginal women. These two groups have targeted very similar issues, concerns and recommendations that would enable the attainment of lower security levels by the Aboriginal women in maximum security. In addition, these groups identify the necessary role of culture and tradition.

The FSAW are not dealt with in an empowering manner. This situation contributes to instances such as self-injurious behaviour, substance abuse and behavioural problems. Strictly applying the various strategies available would provide for solutions and healing.

Those being detained and those employed by the institutions must at some point have overlapping goals. These goals must be communication, understanding and respect. This report will give one a better understanding of what the FSAW and staff believe are the issues of the Aboriginal women in maximum security. Implementing the recommendations contained in this report will acknowledge the Aboriginal women and CSC staff's views as to what is required to assist the Aboriginal women in reducing their security level in order that they may transfer out of maximum security.

CSC has a responsibility and an obligation to FSAW to review the recommendations contained in this report and implement them, so that correctional programming can respect the ethnic, cultural and spiritual beliefs of FSAW. Recognizing Aboriginal culture and spiritual beliefs and implementing the recommendations will address some of the discrimination and racism that FSAW face in the correctional system.

CSC's responsibility for prisoners is identified under its Corporate Mission Objectives: to rehabilitate inmates and get them out of their incarceration, as soon as possible, as well as to develop and implement research based programs targeting the specific needs of inmates to

promote successful reintegration into society. CSC and its' institutions have neglected their responsibility of implementing specific programming that is culturally and gender specific.

The Corrections and Conditional Release Act states that correctional programs must respect gender, ethnic, cultural, spiritual and linguistic differences among the inmate population; however, not all institutions have provided this for FSAW. Correctional institutions must have gender specific and specialized programming for FSAW that have Aboriginal culture and spirituality as the focus.

Creating Choices recognized that a more comprehensive approach to the unique program needs of FSAW was needed. CSC has not fully adhered to the recommendations of Creating Choices as it relates to FSAW, as the research data shows that they have been neglected. FSAW are not dealt with in a manner that is empowering to them. Their contact with staff has been one of feeling powerless. They have not been provided with meaningful and responsible choices, as they have had to repeat the same programs and take some programs that they believe were not necessary. The Aboriginal women also indicated that their institutional environments have not been supportive.

CSC's Commissioner's Directive #702 states the manner in which Aboriginal peoples are to be dealt with in federal penitentiaries. CSC has not been completely adhering to this policy when dealing with FSAW.

CSC's responsibility and obligation to FSAW has not been fulfilled, but has been remiss in respecting their ethnic, cultural and spiritual beliefs. Although the CSC Corporate Missions Objectives, the Corrections and Conditional Release Act, Creating Choices recommendations and Commissioner's Directives have mandated intentions to implement programs that recognize Aboriginal culture and spiritual beliefs, discrimination and racism against FSAW have been sited. Against these odds, FSAW have not been able to reintegrate into their home communities and society successfully.

Previous | Table of Contents | Next

© Correctional Service of Canada This web page was last modified on: 2000.01.19

© Correctional Service Canada

Correctional Service Canada | Service correctionnel Canada

Canada

9. Recommendations

Recommendation 1:

Many FSAW are between the ages of 25 to 40 years, and their young offender history is still used against them. Young Offender records need to be omitted from the intake assessment. CSC needs to determine a cut-off point in gathering criminal data against FSAW to allow for maturity and personal growth.

Recommendation 2:

FSAW indicated that security levels are not explained to them. In order for FSAW to work on decreasing their security level, reasons for changes in security levels needs to be explained, as well as deciphering how the Correctional Plan works to increase or decrease security levels.

Recommendation 3:

FSAW indicated the Intake Assessment, Correctional Plans and Specialized Programs need to be based on individual needs, as they are the assessment tool used for parole requirements. Some FSAW have special needs, for example: effects of family violence, dysfunctional family systems, cycle of abuse, incest and sexual abuses, couples counselling, fetal alcohol syndrome characteristics, battered women's syndrome characteristics, suicidal tendencies, etc..

Recommendation 4:

Because the Intake Assessment is not individually based, it is discriminatory to FSAW. To be recognized on the Correctional Plan are: the healing effects of ceremonies and the support of Elders; full-time Elder counselling (intervention in disagreements among FSAW should have the assistance of the Elder); culturally relevant programming; and, "one to one" counselling. CSC staff indicated that "one to one" counselling was the best form of disclosure for FSAW as they cannot disclose in groups.

Recommendation 5:

FSAW indicated that parole hearings are delayed or waived because the Intake Assessment has outdated information and the Correctional Plans are not completed. It is imperative that: the Intake Assessment and the Correctional Plans be done in a timely manner and kept up to date; and that CMO1 staff be more readily available.

Recommendation 6:

FSAW need to be serviced and assessed by an Aboriginal psychologist, who will be culturally sensitive. This will eliminate some of the prejudice that FSAW have experienced. One psychologist had a prejudiced attitude about FSAW.

Recommendation 7:

FSAW need to be allowed to access the Correctional Investigator. There is a 1-800 number, but they are not allowed to use the telephone.

Recommendation 8:

CSC needs to provide the required programs and address delay in all institutions - especially Saskatchewan Penitentiary, Springhill Institution and Prison for Women. Their completion is required to get to lower security, for example, Cog Skills, Anger Management, Substance Abuse are required on the Correctional Plan but are not provided in some institutions.

Recommendation 9:

FSAW should not have to repeat the same programs over and over, or start over in their programs at each institution that they are transferred to. This causes boredom and hopelessness.

Recommendation 10:

Programs need to be completed in phases or steps, so FSAW can deal with specific areas, finish them and have a sense of accomplishment. Positive behaviour needs to be recognized, not only the negative behaviour.

Recommendation 11:

FSAW want better health care. At times, their requests are disregarded by the staff. In order for FSAW to get medical attention, they need to take extreme measures, like slash themselves.

Recommendation 12:

Qualified facilitators, not social drinkers, are required for facilitating substance abuse programs. Guards or former guards are not accepted as facilitators. Facilitators should be outside agencies or individuals and need to be flexible in their facilitating, not authoritarian. Facilitators with similar experiences, like ex-prisoners, poverty and/or having lived on the street, would be more believable.

Recommendation 13:

FSAW stated the Aboriginal culture needs to be treated with respect, as it is presently ridiculed by CSC staff. At times, time limits have been put on the ceremonies. Traditional food from ceremonies is thrown in the garbage when it is to be burned.

Recommendation 14:

FSAW want more Native Liaison services for counselling and assistance with family concerns, more Elder counselling, and recognition of the healing benefits of Aboriginal ceremonies in all institutions, especially the Regional Psychiatric Centre, Prison for Women and Springhill Institution. In one of the institutions, the Native Liaison is provided only two half days a week. Hiring additional Native Liaison and ensuring they are Aboriginal would be ideal.

Recommendation 15:

CSC needs to hire more Aboriginal staff who practice their culture and don't have a judgmental attitude against prisoners.

Recommendation 16:

FSAW need a specialized treatment program to address behaviour related to slashing and suicide attempts.

Recommendation 17:

FSAW need intensive treatment for alcohol and drug abuse similar to a 28 day treatment centre program and intensive relapse prevention programs as follow-up, while incarcerated and upon release.

Recommendation 18:

FSAW want peer support counsellors, and a "breaking barriers" program.

Recommendation 19:

FSAW need a parenting skills program, to learn to parent their children during visits and upon release. Many FSAW have been absentee parents because of incarceration, and have not been able to learn parenting skills through family role modelling or support.

Recommendation 20:

FSAW need to access post secondary or university education. Some FSAW have grade ten to twelve education.

Recommendation 21:

Independent Living Programs need to be established to assist FSAW who become institutionalized and cannot live beyond the confines of an institutional environment. Securing community resources and support for institutionalized prisoners needs to be addressed.

Recommendation 22:

CSC needs to provide finances for family to visit FSAW incarcerated out of their home province, or provide finances for the relocation of families that need to be in the same community as the FSAW; for example,

incarcerated mothers with small children.

Recommendation 23:

FSAW need to gain credibility through escorted temporary absences (e.t.a.'s) and unescorted temporary absences (u.t.a's) to monitor escape risk and address security level classification in the Correctional Plan. FSAW could visit their families, in their home communities, organized through agencies. Visits with family would not just be for funerals.

Recommendation 24:

Over half of FSAW need more community contact with volunteers and organizations, and more access to events and socials with family and community supporters. This prepares FSAW with knowledge on contacts and organizations available for community support.

Recommendation 25:

FSAW need pre-release plans and community re-integration programs to begin prior to release for a longer duration of time, and with continued follow-up into the community upon release. FSAW believe that community resources need to be provided and community support established prior to and upon release.

Recommendation 26:

CSC needs to arrange for Elders counselling and continued participation in cultural programs and cultural events for FSAW prior to release. These can be arranged through community agencies, such as friendship centres.

Recommendation 27:

There is a need for a women's treatment facility for FSAW that is multi-level security based which would deter transfers from institution to institution. This facility could be next to the Regional Psychiatric Centre which already speacializes in treatment programs.

Recommendation 28:

Medium security women's facilities need to build annexes to their facilities that can house maximum security FSAW. The FSAW suggested CSC build maximum security wings onto the present women's medium security institutions, so that they could be incarcerated with other women.

Recommendation 29:

More yard space is required for FSAW to be able to have sports activities outside their respective institutions.

Recommendation 30:

More access to sweatlodge grounds for quiet time needs to be provided

Previous | Table of Contents | Next

© Correctional Service of Canada This web page was last modified on: 2000.01.19

© Correctional Service Canada

Correctional Service Canada | Service correctionnel Canada

Canada

10. References

Correctional Service of Canada. *Guidelines for Parenting Skills Programs for Federally Sentenced Women.* (Ottawa, Ontario: January 1995).

Correctional Service of Canada. *Commissioner's Directives.* (Ottawa, Ontario).

Correctional Service of Canada. *Correctional Program Strategy for Federally Sentenced Women.* (Ottawa, Ontario: July 1994).

Correctional Service of Canada. *Corrections and Conditional Release Act.* (Ottawa, Ontario: 1992).

Native Women's Association of Canada. *Aboriginal Women's Healing Lodge.* (Ottawa, Ontario: 1993).

Task Force on Federally Sentenced Women. *Creating Choices: The Report of the Task Force on Federally Sentenced Women.* (Ottawa, Ontario: April 1990).

© Correctional Service of Canada This web page was last modified on: 2000.01.19

© Correctional Service Canada

Correctional Service Canada Service correctionnel Canada

Canada

Appendix I

PERCENTAGE TABLE FOR INTERVIEWS ON ABORIGINAL WOMEN IN MAXIMUM SECURITY		
	Total number of Aboriginal women interviewed	**Percentage**
17 out of	17	100%
16 out of	17	94%
15 out of	17	88%
14 out of	17	82%
13 out of	17	76%
12 out of	17	70%
11 out of	17	64%
10 out of	17	58% (actual 57.8%)
9 out of	17	53% (actual 52.9%)
8 out of	17	47%
7 out of	17	41%
6 out of	17	35%
5 out of	17	29%
4 out of	17	24%
3 out of	17	18%
2 out of	17	12%
1 out of	17	6%

Previous | Table of Contents | Next

© Correctional Service of Canada This web page was last modified on: 2000.01.19

© Correctional Service Canada

Correctional Service Canada Service correctionnel Canada

Canada

Appendix II

QUESTIONAIRE FORMAT

Subject #_____ Interviewer:_____

Interviewee: _____ FPS#:_____

Interview Location:
_____

Date: _____

DEFINITION: Semi-Structured Interview - A data collection method in which an interviewer asks questions to elicit self-reports of opinions, attitudes, values, beliefs or behaviours. The response format is open-ended, that is, there is no fixed response to the question. This differs from a more structured interview. In a semi-structured interview you can provide a list of options from which the respondent can choose to guide the interview process. In a structured interview the categories or topics in which information is gathered are already determined.

Interviewer Instructions: The interviewer should communicate before the interview begins who they are and the reason the interview is taking place. Purpose: To gather information from maximum security women that will assist CSC in helping maximum-security women reduce their security levels. The interviewer should read the consent form to the federally sentenced women and indicate that their signed consent is required before the interview can begin.

Before beginning, do a "check-in" that will establish some rapport with the women. For example, the interviewer may want to ask how the woman is doing today and/or how her day is going. After the "check-in", indicate the start of the interview with some background questions followed by other types of questions. The interviewer should ask for permission to begin and if the woman is ready.

Section A: Background
Name, Age, Race, Education, Marital Status, Number of Children
Index Offense, Sentence Length, Criminal History, Career Goals

Section B: Interviewer indicates the completion of the first section of the interview, and is now going to ask questions related to her security level. The interviewer may want to ask if the offender has any questions.

In this section, ask the woman how they feel about the factors included in the custodial rating scale used to determine a criminal risk rating. Refer to the Intake Assessment manual for definitions of these factors. Explain what is meant by a risk and need factor if they do not know.

Previous | Table of Contents | Next

© Correctional Service of Canada This web page was last modified on: 2000.01.19

© Correctional Service Canada

Correctional Service Canada Service correctionnel Canada

Canada

Appendix III

QUESTIONAIRE: ABORIGINAL WOMEN

Section B

1. Why do you feel that you are a female offender? (Code: all reasons for example there may be situational, physical, emotional, and societal reasons among others..)
2. Why do you think you have been classified as maximum security?
3. How do you think CSC can help you with the reasons you are classified maximum security?
4. What things can you do to help yourself? How have you tried to help yourself reduce your security level?

Section C

1. What criteria do you think should be used to classify women as maximum security?
2. How often do you think these criteria should be reviewed?
3. What things do you think should be included in the intake assessment to determine risk and need levels?

Section D

Interviewer Instructions: During the next set of questions, provide positive feedback when the women attempt to identify their risk and need factors. Ask the women about the seven levels of need that are included in the intake assessment. Explain what is meant by a risk and need factor if they do not know.

1. When you are in the community what things increase your risk level for committing new offences?
2. What things can CSC do to prevent you from committing a new offence?
3. What types of things do you do or will do when you are released to help you stay in the community?
4. What things, such as programs, have helped or would help you reduce your security level?

Section E

Note: Code this section into need categories, such as physical, emotional situational, societal etc.. Ask the woman about all the need factors in the intake assessment manual. Explain what is meant by a need factor if they do not know.

1. What needs do you have that if they were addressed would help reduce your security level from maximum to medium?
2. How can CSC help you with the needs that you have in order to reduce your security level?
3. How do you think you can help yourself address your need factors?

Section F

1. Whose responsibility is it to try to reduce the security levels of maximum women: CSC's, the individual women's or both? (Why?)
2. Have there been times when you have taken steps to reduce your security level and felt that you were not being supported? Explain. Code what actions are seen as hindering them or not supportive in reducing their security levels.
3. In general, what do you feel is the biggest obstacle standing in the way of reducing your security level?

Section G

Interviewer Instructions: Have a list of programs that are available to the women so that you can get feedback on their use in reducing security levels. Be familiar with the procedures and policies surrounding security level reduction so that you can discuss them with the women.

1. What things does CSC have in place already, that you like, that helps you reduce your security level? Why?
2. What things does CSC already have in place to help reduce your security level, that you do not like? Why?

Section H

1. Are there things about the staff that you feel help you to reduce your security level? Ask for suggestions on characteristics of staff that are beneficial in helping the women reduce their security levels (i.e. consistency).
2. Do you have any suggestions on how programs can be delivered that will help the most in reducing security levels?

Section I

1. How could the set up of the facility be changed to help you reduce your security level?
2. In what type of facility would you like to serve your sentence as a maximum security women?
3. Do the other women help or support you in your efforts to reduce your security level?

Section J

1. Has there been anyone in your life that has been positive influence for you or acted as a mentor when you were trying to get your life on track? What were their characteristics and how did they help you? Interviewer's Instructions: Ask the woman if she has any questions or anything she wants to add before the interview is finished. Thank her for her co-operation, indicating her input is valuable. Provide a debriefing and mention again, what you will be doing with the information you have collected.

Previous | Table of Contents | Next

© Correctional Service of Canada This web page was last modified on: 2000.01.19

© Correctional Service Canada

Correctional Service Canada Service correctionnel Canada

Canada

Appendix IV

QUESTIONAIRE: CSC STAFF

Section B

1. Why do you think that _____ is a female offender? (Code: all reasons for example there may be situational, physical, emotional, and societal reasons among others.)
2. Why do you think she has been classified as maximum security?
3. How do you think CSC can help her with the reasons she is classified maximum security?
4. What things can she do to help herself? How has she tried to help herself reduce her security level?

Section C

1. What criteria do you think should be used to classify women as maximum security?
2. How often do you think these criteria should be reviewed?
3. What things do you think should be included in the intake assessment to determine risk and need levels?

Section D

Interviewer Instructions: Ask the staff about the seven levels of need that are included in the intake assessment.

1. When she is in the community what things increase her risk level for committing new offences?
2. What things can CSC do to prevent her from committing a new offence?
3. What types of things can she do when she is released to help herself stay in the community?
4. What things such as programs do you think have helped or would help her to reduce her security level?

Section E

Note: Code this section into need categories, such as physical, emotional situational, societal etc.. Ask the staff about the need factors in the intake assessment manual.

1. What needs does she have that if they were addressed would help reduce her security level from maximum to medium?
2. How can CSC help her with the needs that she has in order to reduce her security level?
3. How do you think she can help herself address her need factors?

Section F

1. Whose responsibility is it to try to reduce the security levels of maximum women: CSC's, the individual women's or both? (Why?)
2. Have there been times when the offender has taken steps to reduce her security level and felt that she was not receiving any support? Explain. Code what actions are seen as hindering them or not supportive in reducing their security levels.
3. In general, what do you feel is the biggest obstacle standing in the way of _____ reducing her security level?

Section G

1. Do you have any suggestions on how programs can be delivered that will help the most in reducing security levels?

Section H

1. How could the set up of the facility be changed to help her reduce her security level?
2. In what type of facility would you like to see the woman serve her sentence as a maximum security women?

Interviewer Instructions: Indicate that is all the questions. Ask the staff if she has any questions or anything she would like to add before the interview is finished. Thank her for her co-operation, indicating her input is valuable. Provide a debriefing and mention again, what you will be doing with the information you have collected.

Previous Table of Contents

© Correctional Service of Canada This web page was last modified on: 2000.01.19

© Correctional Service Canada

Correctional Service Canada Service correctionnel Canada

Canada

LES DÉTENUES AUTOCHTONES À SÉCURITÉ MAXIMALE PURGEANT UNE PEINE FÉDÉRALE - QUE SONT DEVENUES LES PROMESSES DE « LA CRÉATION DE CHOIX »?

SkyBlue Morin
Janvier 1999

Ce rapport a été préparé en vertu d'un contrat avec le Service correctionnel du Canada. Les opinions énoncées sont celles de l'auteur et ne concordent pas nécessairement avec celles du Service correctionnel du Canada.

Tables des matières

NOTA BENE

1. Introduction

2. CONTEXTE

- Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition
- Directive du Commissaire
- Objectifs du SCC
- La création de choix : Rapport du Groupe d'étude sur les femmes purgeant une peine fédérale

3. MÉTHODE DE RECHERCHE

- Méthode
- Évaluation du risque
- Évaluation des besoins

4. ANALYSE

- Racisme et discrimination
- Atteinte à la confidentialité
- Obstacles à la participation aux programmes
- Dossier des antécédents en tant que jeune contrevenante

5. POINT DE VUE DES DÉLINQUANTES AUTOCHTONES PURGEANT UNE PEINE FÉDÉRALE

- Évaluation initiale et plan correctionnel

Contenu et exécution des programmes
Besoins physiques, psychologiques, sociaux, etc
Obstacles à la modification de la cote de sécurité
Opinions à propos du personnel
Établissements ou environnement
Soutien de la famille et de la collectivité et réinsertion sociale

6. POINT DE VUE DU PERSONNEL DU SCC

Raisons de l'assignation de la cote de sécurité maximale
Évaluation initiale et plan correctionnel
Contenu et exécution des programmes
Niveau du risque de réincarcération
Obstacles à la modification de la cote de sécurité
Établissements ou environnement
Soutien de la famille et de la collectivité

7. CONCLUSIONS DE LA RECHERCHE ET BESOINS DÉFINIS

Facteurs favorisant l'abaissement de la cote de sécurité
Facteurs entravant l'abaissement de la cote de sécurité

8. CONCLUSION

9. RECOMMANDATIONS

BIBLIOGRAPHIE

ANNEXE I: TABLEAU DE POURCENTAGES
ANNEXE II: PRÉSENTATION DU QUESTIONNAIREe
ANNEXE III: QUESTIONNAIRE DESTINÉS AUX DÉTENUES AUTOCHTONES
ANNEXE IV: QUESTIONNAIRE DESTINÉ AU PERSONNEL DU SCC

© Service correctionnel du Canada Mise à jour : 2000.01.19

© Service correctionnel Canada.

Service correctionnel Canada | Correctional Service Canada

Canada

NOTA BENE

Durant la période au cours de laquelle Mme Morin a mené ses entrevues, soit de décembre 1997 à février 1998, la population des délinquantes classées au niveau de sécurité maximale a varié entre 40 et 50 femmes dont un pourcentage de 40 à 47 % étaient de descendance autochtone. L'année suivante (soit en janvier 1999), le nombre de ces délinquantes avait chuté à moins de 30 et il est demeuré stable depuis.

Des 17 femmes ayant eu une entrevue avec Mme Morin, seules huit (8) sont toujours incarcérées : deux (2) sont classées au niveau de sécurité maximale et six (6) au niveau de sécurité moyenne.

Il convient de noter qu'avant la tenue des entrevues, le Service correctionnel du Canada avait de la difficulté à obtenir les services d'Aînés désireux de travailler de façon continue auprès de ces délinquantes. Cette situation s'est depuis résolue.

L'étude parallèle de Mme Donna McDonagh, Ph.D., qui porte sur les délinquantes non autochtones classées au niveau de sécurité maximale et est intitulée « Not Letting the Time do You », indique que la motivation et la participation aux programmes et aux traitements constitue un problème grave. Bien que les programmes et les services soient offerts de façon continue aux délinquantes autochtones et non autochtones ayant une cote de sécurité maximale, le niveau de participation varie considérablement. Les questions soulevées par Mme Morin continuent cependant à inquiéter le SCC. Celles-ci seront traitées pendant la mise en oeuvre de la Stratégie d'intervention intensive.

Le Secteur pour les délinquantes
Service correctionnel du Canada
Septembre 1999

© Service correctionnel du Canada Mise à jour : 2000.01.19

© Service correctionnel Canada.

Service correctionnel Canada | Correctional Service Canada

Canada

Introduction

Nous présentons ici les résultats d'entrevues qui ont été réalisées entre décembre 1997 et février 1998 à l'établissement de Springhill, à la Prison des femmes, au centre psychiatrique régional (Prairies) et au pénitencier de la Saskatchewan. Il s'agit des opinions, des observations et des suggestions de délinquantes autochtones à sécurité maximale et de membres du personnel du SCC sur les moyens, les politiques et les programmes que le Service utilise pour aider les délinquantes autochtones à abaisser leur cote de sécurité. Le projet de recherche a donné aux détenues l'occasion d'exprimer leurs opinions. Le rapport contient des recommandations et des idées qui aideront le SCC à offrir de meilleurs services aux délinquantes autochtones dites à sécurité maximale. On y présente aussi l'opinion des femmes autochtones sur la cote de sécurité qui leur a été assignée. On y énonce ce que le SCC doit faire pour les aider à abaisser leur cote de sécurité afin qu'elles puissent être transférées dans un établissement à sécurité moyenne et, plus tard, être mises en liberté dans la collectivité.

Le rapport est divisé en sections qui portent sur divers domaines concernant les détenues autochtones. On y présente d'abord des renseignements sur les dispositions législatives et les politiques qui s'appliquent aux femmes autochtones, puis la méthode de recherche utilisée et d'autres renseignements sur la réalisation des entrevues. Viennent ensuite les opinions et les suggestions des délinquantes autochtones et du personnel du SCC sur diverses questions. La dernière section contient les conclusions de la recherche et les besoins définis, la conclusion du rapport et les recommandations.

© Service correctionnel du Canada Mise à jour : 2000.01.19

© Service correctionnel Canada.

Service correctionnel Canada | Correctional Service Canada

Canada

CONTEXTE

Organisation
Programmes
Politiques et lois
Sensibilisation
Recherche
Publications
Partenaires
Information carrières
Forums internationaux
Liens

Voici les dispositions législatives et les politiques du SCC qui concernent directement les détenues autochtones.

Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition

L'alinéa 4*h*) de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition (LSCMLC)* prévoit, comme principe guidant le SCC dans l'exécution de son mandat, que « ses directives d'orientation générale, programmes et méthodes respectent les différences ethniques, culturelles et linguistiques, ainsi qu'entre les sexes, et tiennent compte des besoins propres aux femmes, aux autochtones [...] ». Les articles 79 à 84 portent explicitement sur les besoins des détenus autochtones, entre autres sur les programmes, les accords, les comités consultatifs, les chefs spirituels et aînés, les plans de libération conditionnelle, et d'autres aspects qui concernent les besoins particuliers des délinquants autochtones. En outre, l'article 74 prévoit que « Le Service doit permettre aux détenus de participer à ses décisions concernant tout ou partie de la population carcérale [...] ».

Directive du Commissaire

La *Directive du Commissaire* n^{o} 702 énonce ce qui suit au sujet des objectifs de la politique, des pratiques spirituelles et des services de liaison auprès des Autochtones :

Objectifs de la politique

> *1. Veiller à ce que les délinquants autochtones aient les mêmes chances que les autres de vivre selon leur culture et leurs traditions, sans être victimes de discrimination, et à ce qu'ils puissent appliquer les méthodes de guérison traditionnelles des Autochtones.*
>
> *2. Reconnaître que les pratiques culturelles et traditionnelles des Autochtones contribuent à la guérison holistique des délinquants autochtones et, éventuellement, à leur réinsertion sociale.*

3. Reconnaître que les délinquants autochtones ont le droit, collectivement et individuellement, de préserver et d'affermir leur identité distincte et leurs particularités, notamment de se réclamer de la communauté autochtone.

4. Reconnaître et assurer aux délinquants autochtones le droit de respecter leurs traditions et leurs coutumes culturelles et de leur donner un nouveau souffle, notamment de préserver et de protéger leurs sites culturels, leurs objets de cérémonie et leurs remèdes traditionnels ainsi que d'y avoir accès.

5. Déterminer les besoins des délinquants autochtones et leur offrir des programmes et des services répondant à ces besoins.

Pratiques spirituelles

27. Après avoir consulté les détenus, les aînés et les collectivités autochtones, le directeur de l'établissement doit prendre les mesures nécessaires afin de permettre à un ou plusieurs aînés de diriger des activités spirituelles, notamment des services d'enseignement et de counseling, ou encore la célébration de cérémonies traditionnelles pour les délinquants autochtones.

Services de liaison auprès des autochtones

28. Après avoir consulté les détenus, les aînés et les collectivités autochtones, le directeur de l'établissement doit prendre les mesures nécessaires afin de permettre à un ou plusieurs agents de liaison d'aider à diriger des activités, notamment des services d'enseignement, de sensibilisation culturelle et de counseling ainsi que des services généraux, pour les délinquants autochtones.

Objectifs du SCC

Selon l'objectif stratégique 2.3 du SCC, l'organisme doit « fournir aux délinquants des programmes qui les aident à répondre à leurs besoins individuels en vue d'accroître leur potentiel de réinsertion en tant que citoyens respectueux des lois ». En outre, un des objectifs corporatifs du SCC pour 1998-1999 prévoit qu'il faut « accroître de façon appréciable le nombre de délinquants autochtones qui réintègrent la société avec succès et en toute sécurité ».

La création de choix : Rapport du Groupe d'étude sur les femmes purgeant une peine fédérale

Le rapport *La création de choix* a été adopté par le gouvernement en 1990 et a constitué le fondement de l'élaboration du programme des femmes purgeant une peine fédérale. Le Groupe d'étude y reconnaissait qu'il fallait adopter une approche globale pour répondre aux besoins des délinquantes en matière de programmes. Il énumérait aussi des principes qui ont guidé la conception du modèle de gestion des établissements régionaux pour femmes et du pavillon de ressourcement Okimaw Ohci :

- Premier principe : pouvoir de contrôler sa vie
- Deuxième principe : des choix valables et responsables
- Troisième principe : respect et dignité
- Quatrième principe : environnement de soutien
- Cinquième principe : responsabilité partagée (entre les niveaux de gouvernement, les organismes de services, les organismes bénévoles, le monde des affaires et les membres de la collectivité, pour l'élaboration de systèmes de soutien et la continuité des services)

Cette approche globale doit s'appliquer aussi aux femmes autochtones purgeant une peine fédérale (FAPPF). Cependant, les données de notre recherche montrent que ces femmes ont été négligées. Le traitement qu'on leur a accordé ne les a pas aidées à prendre leur vie en main. Dans leurs contacts avec le personnel, elles se sentent impuissantes. On ne leur a pas permis de faire des choix valables et responsables, puisqu'elles ont dû suivre les mêmes programmes plusieurs fois et participer à des programmes qu'elles ne jugeaient pas nécessaires. Elles ont souligné que le milieu carcéral n'a pas été un environnement de soutien pour elles. Beaucoup des femmes que nous avons interrogées se demandaient ce qu'étaient devenues les promesses de *La création de choix*.

Écran précédent | Table des matières | Écran suivant

© Service correctionnel du Canada Mise à jour : 2000.01.19

© Service correctionnel Canada.

Service correctionnel Canada | Correctional Service Canada

Canada

3. MÉTHODE DE RECHERCHE

Méthode

Les données du présent rapport ont été recueillies auprès de 17 des 20 délinquantes autochtones qui étaient désignées « à sécurité maximale » au moment des entrevues et de 8 employées du SCC qui travaillent auprès de ces femmes. Deux des délinquantes purgeaient une peine provinciale, mais étaient incarcérées dans un pénitencier fédéral; elles ont donc été incluses dans la recherche. Les entrevues ont été réalisées entre décembre 1997 et février 1998. Les

délinquantes ont été interrogées une seule fois, mais quelques employées du SCC l'ont été plus d'une fois parce qu'elles travaillaient auprès de plusieurs délinquantes (chaque entrevue portait sur une seule délinquante). Une seule employée du SCC était autochtone.

On a demandé aux détenues autochtones qui avaient accepté de participer à l'étude de signer une formule de consentement éclairé pour s'assurer qu'elles comprenaient bien l'objet de l'entrevue et pour leur donner la possibilité de décider si elles participeraient ou non à l'entrevue. Tous les renseignements recueillis au cours des entrevues sont confidentiels. Aucun nom n'a été associé aux plaintes ou aux recommandations qui sont formulées dans le présent rapport.

Avant chaque entrevue, on a informé la délinquante autochtone de l'objet de l'entrevue : recueillir des renseignements qui permettront au SCC d'aider les détenues autochtones à sécurité maximale à abaisser leur cote de sécurité. Les répondantes avaient l'occasion de faire part de leurs besoins et de dire comment ces besoins étaient ou pourraient être comblés (conformément à l'article 74 de la *LSCMLC* qui stipule ce qui suit : « Le Service doit permettre aux détenus de participer à ses décisions concernant tout ou partie de la population carcérale, sauf pour les questions de sécurité. »). Chaque entrevue durait environ une heure et demie. On a informé les délinquantes qu'elles pouvaient mettre fin à l'entrevue à tout moment.

Tant pour les délinquantes que pour les employées du SCC, on a utilisé des entrevues semi-dirigées, afin que les répondantes puissent donner leurs opinions, leurs idées et leurs suggestions par rapport aux diverses questions. Cette technique a permis de mener des entrevues en profondeur

et de poser des questions sur divers domaines : renseignements personnels, niveau de sécurité, éléments de l'Échelle de classement par niveau de sécurité servant à déterminer la cote de risque criminel, besoins physiques, psychologiques, sociaux et autres, contenu des programmes et utilité des programmes pour l'abaissement de la cote de sécurité, personnel, logement et autres facteurs pouvant aider à réduire le niveau de sécurité.

Voici la répartition des entrevues réalisées auprès des délinquantes et du personnel :

ENTREVUES RÉALISÉES ENTRE DÉCEMBRE 1997 ET FÉVRIER 1998		
Établissement	***Nombre de délinquantes autochtones interrogées***	***Nombre d'entrevues réalisées auprès d'employées du SCC ou d'entrepreneurs***
Établissement de Springhill Springhill (Nouvelle-Écosse)	2	3
Prison de femmes Kingston (Ontario)	2	3
Pénitencier de la Saskatchewan Prince-Albert (Saskatchewan)	9	7
Centre psychiatrique régional Saskatoon (Saskatchewan)	4	4
Total	**17**	**17**

Évaluation du risque

Après l'évaluation préliminaire et l'orientation de la délinquante, on examine systématiquement les renseignements recueillis et on les analyse pour déterminer le risque que présente la délinquante. À cette fin, on applique plusieurs outils d'évaluation fondés sur les résultats de recherches et des lignes directrices générales qui portent sur les antécédents ou les facteurs « statiques » qui sont liés au risque de récidive, soit :

- le dossier des antécédents criminels (y compris les antécédents en tant que jeune contrevenante, s'il y en a),
- le dossier sur la gravité des infractions,
- les lignes directrices permettant de déterminer s'il y a eu un « dommage grave ».

On attribue à la délinquante la cote de risque criminel « élevé », « moyen » ou « faible » selon les résultats des outils d'évaluation et des instruments mentionnés ci-dessus.

Évaluation des besoins

La détermination et l'analyse des besoins de la délinquante sont fondées sur une évaluation systématique des facteurs associés à chacun des sept domaines de besoins suivants :

- Emploi
- Relations conjugales et familiales
- Fréquentations et relations sociales
- Toxicomanie
- Vie sociale
- Orientation personnelle et affective
- Attitude générale

On évalue les besoins de la délinquante afin de bien comprendre ses points forts et ses problèmes dans chaque domaine de besoins et de déterminer la relation qui existe entre ses problèmes et son comportement criminel. Cette évaluation constitue le fondement du plan correctionnel. On détermine ensuite quels programmes la délinquante devra suivre pour pouvoir abaisser sa cote de sécurité initiale, puis être mise en liberté et rester dans la collectivité sans commettre de nouvelles infractions.

Écran précédent | Table des matières | Écran suivant

© Service correctionnel du Canada Mise à jour : 2000.01.19

© Service correctionnel Canada.

Service correctionnel Canada | Correctional Service Canada

Canada

4. ANALYSE

À partir des données recueillies, nous avons dégagé certains thèmes communs :

Racisme et discrimination

Les délinquantes autochtones ont dit qu'elles n'étaient pas traitées avec respect et dignité, et qu'on entretenait des préjugés contre elles parce qu'elles étaient des détenues. Certaines employées du SCC avaient des idées préconçues au sujet des détenues autochtones. Une psychologue travaillant dans l'un des établissements a déclaré que les femmes autochtones étaient des « bêtes ». Quelques détenues ont fait remarquer que le fait de se présenter comme autochtones leur faisait plus de mal que de bien.

Atteinte à la confidentialité

Les délinquantes autochtones estimaient qu'il y avait atteinte à la confidentialité parce que les employées parlent aux détenues des autres détenues. Par conséquent, il n'y a aucune confidentialité dans les pénitenciers parce que tout le monde (employées et détenues) connaît les histoires des délinquantes. Le SCC doit être plus rigoureux pour assurer le maintien de la confidentialité.

Obstacles à la participation aux programmes

Pour inciter les femmes autochtones à obéir au personnel, il arrive qu'on les empêche de participer à des programmes. Ce genre de contrôle engendre la non-coopération des détenues, qui estiment que toutes les délinquantes devraient avoir l'autorisation de participer à des programmes et que cette autorisation ne devrait pas dépendre des opinions du personnel. Les détenues sont frustrées parce que le personnel de correction ne remarque que leurs comportements négatifs et ne tient pas compte de leurs comportements positifs. En empêchant les détenues de suivre les programmes ou en retardant leur participation aux programmes, on les empêche de réaliser des progrès vers l'atteinte des objectifs de leur plan correctionnel, et elles restent incarcérées plus longtemps; beaucoup d'entre elles sont incarcérées jusqu'à la date de la libération d'office. Le SCC doit veiller à ce que les détenues suivent les programmes nécessaires. Il est absolument essentiel que les établissements ne mettent

aucun obstacle à la participation des détenues aux programmes.

Dossier des antécédents en tant que jeune contrevenante

Conformément à la Directive du Commissaire n^{0} 505, lorsqu'on assigne une cote de sécurité à une détenue, on tient compte de ses antécédents en tant que jeune contrevenante. On ne tient pas compte de sa croissance personnelle, de son changement de comportement et de sa maturité affective. Certaines détenues autochtones ont entre 30 et 40 ans, et on utilise encore contre elles les infractions qu'elles ont commises en tant que jeunes contrevenantes. Le SCC doit fixer un âge en-deçà duquel on ne recueillerait plus de données contre les détenues, ce qui permettrait d'exclure les antécédents en tant que jeunes contrevenantes.

Écran précédent | Table des matières | Écran suivant

© Service correctionnel du Canada Mise à jour : 2000.01.19

© Service correctionnel Canada.

Service correctionnel Canada | Correctional Service Canada

Canada

5. POINT DE VUE DES DÉLINQUANTES AUTOCHTONES PURGEANT UNE PEINE FÉDÉRALE

Évaluation initiale et plan correctionnel

- 100 % des détenues et des employées interrogées ont souligné l'importance du counseling individuel. Les délinquantes se disent incapables de dévoiler certains renseignements durant des séances de counseling en groupe. Les employées du SCC sont d'avis que le counseling individuel est la meilleure façon d'amener les délinquantes autochtones à se confier.

- 100 % des détenues ont dit qu'elles auraient besoin de contacts plus fréquents avec des aînés. Les délinquantes devraient pouvoir consulter un aîné en tout temps, et ce genre de counseling devrait être reconnu dans le plan correctionnel. Elles devraient aussi pouvoir réclamer l'aide d'un aîné dans les cas de désaccord.

- 13 des détenues (76 %) ont indiqué que l'évaluation initiale et le plan correctionnel devraient être faits en fonction de chaque délinquante. Certaines femmes autochtones ont des besoins qui sont liés à des facteurs particuliers - syndrome d'alcoolisme foetal ou effets de l'alcoolisme foetal, syndrome de la femme battue, tendances suicidaires, etc. - et qui nécessitent une évaluation individuelle et un plan correctionnel spécialisé. Ces outils sont aussi utilisés pour établir les conditions associées à la libération conditionnelle.

- 13 des détenues (76 %) ont fait remarquer que les audiences de libération conditionnelle sont reportées ou font l'objet d'une renonciation parce que le contenu de l'évaluation initiale n'est plus à jour et que le plan correctionnel est incomplet. Il faut absolument que l'évaluation initiale et le plan correctionnel contiennent des renseignements à jour.

- 13 des détenues (76 %) ont dit qu'on ne leur explique pas les motifs à l'appui du changement de cote de sécurité. Pour que les femmes autochtones puissent abaisser leur cote de sécurité, il faut leur expliquer les raisons qui justifient les changements de cote de sécurité et leur montrer la relation qui existe entre le plan correctionnel et ces changements.

Analyse

- *Dans l'évaluation initiale, on tient compte des antécédents des délinquantes en tant que jeunes contrevenantes. Certaines femmes estiment qu'on ne reconnaît pas leur croissance personnelle, leur changement de comportement et leur maturité affective. De nombreuses détenues autochtones ont entre 25 et 40 ans, et elles estiment avoir changé leur comportement au cours des 10 à 25 dernières années.*

Contenu et exécution des programmes

- 100 % des détenues estimaient que les cérémonies autochtones devraient être reconnues dans le plan correctionnel (pour les effets de guérison qu'elles procurent aux femmes autochtones).

- 100 % des détenues ont dit que les programmes ne devraient pas être animés par des agents de correction II. Cette situation ne fait qu'attiser la colère et l'animosité des détenues.

- 16 des détenues (94 %) ont indiqué qu'elles devraient pouvoir suivre un programme intensif de traitement de la toxicomanie, qui serait semblable au programme de 28 jours donné dans les centres de traitement et qui serait suivi d'un programme intensif de prévention des rechutes.

- 13 des détenues (76 %) ont fait remarquer que les femmes autochtones auraient besoin d'un programme de traitement spécialisé qui porterait sur l'automutilation et les comportements suicidaires.

- 13 des détenues (76 %) étaient d'avis que les femmes autochtones, en fonction de leurs besoins individuels, devraient pouvoir suivre des programmes spécialisés qui porteraient sur le chagrin et les pertes, la vie sans violence et les conséquences de la violence familiale, les familles dysfonctionnelles, le cycle de la violence, ainsi qu'un programme de counseling pour les couples qui porterait sur l'interdépendance affective et le développement de l'estime de soi.

- 13 des détenues (76 %) ont fait observer que le SCC devrait offrir davantage de programmes adaptés à leur réalité culturelle, qui

seraient reconnus dans le plan correctionnel et animés par des Autochtones.

- 13 des détenues (76 %) ont souligné qu'elles ne devraient pas avoir à suivre le même programme plusieurs fois ou à recommencer un programme après un transfèrement dans un autre établissement.

- 13 des détenues (76 %) estimaient que les programmes devraient se dérouler par étapes, ce qui permettrait aux participantes d'acquérir des connaissances dans certains domaines, de les assimiler et d'avoir le sentiment d'avoir accompli quelque chose. Il faut tenir compte des comportements positifs, et non remarquer seulement les comportements négatifs.

- 4 des détenues (24 %) étaient d'avis que les femmes autochtones devraient pouvoir faire des études postsecondaires ou universitaires. Certaines délinquantes autochtones ont entre dix et douze années de scolarité.

-
- 4 des détenues (24 %) ont dit que les femmes autochtones devraient pouvoir suivre un programme de compétences parentales pour apprendre à jouer leur rôle de mère durant les visites et après leur mise en liberté. Beaucoup de femmes autochtones ont été absentes de leur foyer pendant de longues périodes parce qu'elles étaient incarcérées, et elles n'ont pas pu apprendre des compétences parentales en suivant un exemple ou avec l'aide de leur famille.

- 2 des détenues (12 %) ont fait remarquer que la Prison des femmes devrait cesser de retarder la participation des détenues aux programmes.

- 2 des détenues (12 %) ont souligné que la Prison des femmes devrait offrir plus de services de liaison avec les Autochtones et plus de services de counseling par les aînés, et qu'elle devrait reconnaître ces activités dans le plan correctionnel.

Analyse

- *Les programmes devraient*
  être
  fondé
  sur la
  spiritualité
  et offrir un soutien psychologique. Ils ne devraient pas
  être
  axé
  seulement sur la
  colère
  et les comportements
  négatifs,
  mais aussi sur les comportements positifs.

- *Les*

détenues autochtones estiment qu'on ne devrait pas les forcer à suivre des programmes, et qu'elles devraient pouvoir y participer lorsqu'elles se sentent prêtes. Les établissements fédéraux doivent absolument offrir aux délinquantes autochtones des programmes spécialisés qui sont adaptés aux femmes et à la culture autochtone. Il faut offrir des programmes axés sur les femmes et fondés sur la culture et la spiritualité autochtones dans tous les établissements où sont incarcérées des femmes autochtones.

- *Certains programmes seraient très utiles pour les femmes autochtones : prévention du suicide et de l'automutilation; programmes intensifs de traitement de la toxicomanie; programmes de prévention des rechutes; programme «Breaking Barriers» (Surmonter les obstacles) avec le soutien de pairs conseillers; possibilité de consulter un aîné en tout temps; plus de cérémonies de guérison; programmes de réinsertion sociale avec réseaux de soutien; programmes sur la violence familiale et le cycle de la violence; programmes de compétences parentales; autres programmes.*

- *Les programmes de développement de l'estime de soi amèneraient les femmes autochtones à être fières d'elles et à reprendre confiance en elles. Les programmes portant sur l'interdépendance affective et sur les relations de violence, ainsi que le programme «Vivre sans violence» informent les femmes sur ce genre de relations complexes et pourraient les empêcher de retourner à une relation où il y a de la violence lorsqu'elles seront mises en liberté*

Besoins physiques, psychologiques, sociaux, etc.

- 13 des détenues (76 %) réclamaient de meilleurs soins de santé et ont dit que, parfois, le personnel ne tenait pas compte de leurs demandes. Dans certains cas, les délinquantes autochtones ont recours à des mesures extrêmes, comme l'automutilation, pour qu'on leur donne des soins médicaux.

- 13 des détenues (76 %) ont souligné qu'elles devraient être évaluées par un psychologue autochtone qui connaît bien leur réalité culturelle. Certains psychologues sont difficiles à comprendre à cause de la barrière des langues; dans d'autres cas, les délinquantes n'arrivent pas à établir de relation avec le spécialiste à cause de l'obstacle de la culture.

- 10 des détenues (58 %) ont dit que la culture autochtone doit être traitée avec respect. Certaines femmes ont signalé que le SCC imposait parfois des limites de temps aux cérémonies. On a aussi mentionné que de la nourriture ayant servi d'offrande avait été jetée dans les ordures, alors qu'il aurait fallu la brûler.

- 4 des détenues (24 %) ont fait remarquer qu'il faudrait offrir des programmes de vie autonome pour aider les femmes qui sont internées depuis longtemps et qui sont incapables de vivre à l'extérieur. Il faudrait trouver des ressources communautaires pour aider ces femmes.

- 3 des détenues (18 %) ont précisé que les femmes autochtones voudraient obtenir du soutien de leurs pairs et pouvoir suivre un programme « Breaking Barriers ».

Analyse

- *Les*

détenues et les employés sont divis qu'il faudrait offrir plus de programmes adapté à la réalité culturelle autochtone, comme les sueries (au moins une fois par semaine). Les détenues voudraient que le lieu où se déroulent les sueries soit reconnu comme un endroit sûr à cause de son caractère sacré et elles voudraient qu'on les autorise à s'y rendre lorsqu'elles ont besoin d'espace et de calme.

Obstacles à la modification de la cote de sécurité

- 100 % des détenues ont fait observer qu'il y a un manque de communication entre la direction, les intervenants de première ligne et les délinquantes. En cas de problème, c'est aux femmes autochtones qu'on reproche d'être manipulatrices. Ce transfert de responsabilité est opprimant pour les détenues.

- 100 % des détenues ont parlé du langage grossier qu'elles utilisent et de leurs accès de colère lorsque le personnel les pousse à bout. Bien qu'elles se servent de ce genre de langage comme mécanisme d'adaptation, elles se voient imposer de nombreuses accusations. Si elles ne peuvent pas avoir recours à ce moyen pour exprimer leur colère, elles devront la refouler, ce qui les amènera à être violentes envers les autres ou à commettre des actes d'automutilation.

- 100 % des détenues ont souligné que le personnel du SCC ne prend pas les actes d'automutilation au sérieux. La plupart des employées les considèrent comme un moyen d'attirer l'attention plutôt que comme une façon d'alléger les tensions causées par l'incarcération et d'extérioriser la douleur et la colère.

- 13 des détenues (76 %) étaient d'avis que le SCC devrait veiller à ce que les programmes de base soient offerts dans tous les

établissements. Selon leur plan correctionnel, les délinquantes doivent suivre les programmes de base - développement des aptitudes cognitives, maîtrise de la colère, traitement de la toxicomanie - pour abaisser leur cote de sécurité, mais ces programmes ne sont pas offerts dans tous les établissements.

- 13 des détenues (76 %) ont souligné que lorsqu'elles sont honnêtes et directes et qu'elles disent ce qu'elles pensent, on les juge manipulatrices et argumentatrices.

- 13 des détenues (76 %) ont fait remarquer qu'on ne leur donnait pas de chance. Ainsi, le SCC n'a jamais donné suite à une demande qu'avait faite une délinquante pour être transférée au pavillon de ressourcement. Certaines femmes ont dit que bien qu'elles n'avaient aucune accusation en instance et qu'elles n'avaient été impliquées dans aucun conflit, le personnel leur avait dit qu'elles n'avaient pas une assez bonne attitude. D'autres se sont fait dire qu'elles étaient anti-sociales et qu'elles faisaient bande à part, alors qu'elles essayaient d'éviter les ennuis.

Analyse

- *Dans le système fédéral, il y avait deux femmes autochtones qui purgeaient une peine provinciale et à qui on ne donnait pas de programmes qui leur permettent de progresser vers l'atteinte des objectifs de leur plan correctionnel. Le personnel leur a dit que c'était à cause des retards dans les formalités administratives des systèmes fédéral et provincial.*

Opinions à propos du personnel

- 100 % des détenues ont souligné que les programmes de traitement de la toxicomanie devraient être animés par des personnes qualifiées (et non par des buveurs mondains). Le personnel de correction travaillant ou ayant déjà travaillé pour le SCC ne devrait pas donner de programmes. Les animateurs devraient plutôt être des personnes d'organismes extérieurs, n'ayant pas un style autoritaire. Les personnes ayant vécu des expériences semblables à celles des délinquantes (ex-détenus, personnes ayant connu la pauvreté ou ayant vécu dans la rue) seraient plus dignes de foi.

- 15 des détenues (88 %) ont dit avoir pris des mesures pour abaisser leur cote de sécurité, mais n'avoir pas reçu l'appui du personnel pour diverses raisons.

- 13 des détenues (76 %) ont fait remarquer que le SCC devrait embaucher plus d'employés autochtones qui pratiquent leur culture et ne portent pas de jugement.

- 13 des détenues (76 %) estimaient être jugées d'avance par le personnel et être victimes d'un manque d'empathie et de compassion.

- 13 des détenues (76 %) ont indiqué que le personnel n'était pas très d'un grand secours, en particulier les AC-II.

- 13 des détenues (76 %) ont mentionné qu'elles avaient maîtrisé leur comportement et demandé de suivre des programmes, mais que le personnel n'avait pas répondu à leur demande.

- 13 des détenues (76 %) ont fait observer qu'il devrait y avoir un psychologue autochtone à temps plein à l'établissement. Cette situation éliminerait les préjugés dont les femmes estiment être victimes avec un psychologue non autochtone.

- 9 des détenues (53 %) ont souligné que les retards dans l'exécution des plans correctionnels sont dus au fait que les AGC-I ne travaillent pas d'assez près avec les délinquantes. Les AGC-I doivent être prêts à collaborer avec les détenues.

- 2 des détenues (12 %) ont dit avoir reçu l'aide du personnel et des animateurs de programmes pour abaisser leur cote de sécurité.

Établissements ou environnement

- Toutes les détenues du centre psychiatrique régional ont dit que cet établissement devrait offrir plus de services de liaison autochtone et de services de counseling par des aînés, et qu'il devrait reconnaître, dans les plans correctionnels, les effets bénéfiques des cérémonies autochtones.

- Toutes les détenues du pénitencier de la Saskatchewan étaient d'avis que cet établissement devrait offrir plus de services de liaison autochtone et de services de counseling par des aînés, et qu'il devrait reconnaître, dans les plans correctionnels, les effets bénéfiques des cérémonies autochtones. Il faut que le pénitencier de la Saskatchewan trouve une solution aux retards et offre aux délinquantes autochtones les programmes qui leur permettront de réaliser leur plan correctionnel.

- Toutes les détenues de l'établissement de Springhill ont souligné que cet établissement devrait offrir plus de services de liaison autochtone et de services de counseling par des aînés, et qu'il devrait offrir aux délinquantes autochtones les programmes qui leur permettront de réaliser leur plan correctionnel.

- 100 % des détenues ont fait remarquer qu'on devrait agrandir les établissements à sécurité moyenne pour femmes afin d'y loger aussi les délinquantes autochtones à sécurité maximale.

- 100 % des détenues ont réclamé une cour plus grande afin de pouvoir pratiquer plus d'activités sportives à l'extérieur.

- 13 des détenues (76 %) voudraient avoir un plus grand accès au lieu où se déroulent les sueries pour y passer des périodes dans le calme.

- 6 des détenues (35 %) étaient d'avis qu'il faudrait aménager un établissement pour les délinquantes autochtones à sécurité maximale plutôt que de les loger dans des pénitenciers à sécurité maximale pour hommes (p. ex. le pénitencier de la Saskatchewan et l'établissement de Springhill). Ces établissements n'offrent pas aux femmes les programmes qui leur permettraient d'abaisser leur cote de sécurité.

- 4 des détenues (24 %) ont déjà demandé de faire un appel téléphonique pour communiquer avec l'enquêteur correctionnel, mais le personnel ne leur a pas permis de se servir du téléphone.

- 3 des détenues (18 %) ont été accusées de multiples infractions aux règlements pour avoir parlé à leur petit ami ou à leur conjoint qui était incarcéré dans le même établissement (pénitencier de la Saskatchewan et établissement de Springhill).

- 2 des détenues (12 %) ont souligné que la Prison des femmes devrait offrir aux délinquantes autochtones les programmes qui leur permettraient de réaliser leur plan correctionnel, et qu'elle devrait offrir plus de services de counseling par des aînés.

Analyse

- *Les détenues autochtones ont indiqué qu'elles voudraient avoir plus de loisirs et de périodes à l'extérieur. Elles voudraient aussi avoir accès à un gymnase et à une cour de récréation plus grande.*

- *Les détenues autochtones ont souligné qu'il serait préférable qu'elles soient*

logés
dans un centre de traitement à
sécurité
maximale pour femmes. Elles ont dit que le fonctionnement du
centre psychiatrique
régional
devrait
être
plus souple. Deux femmes autochtones ont fait remarquer que ce
n'est
pas
l'établissement
qui devrait changer, mais
l'attitude
du personnel à
l'égard
des
délinquantes
autochtones. La petite dimension de
l'unité
des femmes ne permet pas les
déplacements,
et certaines femmes estiment que les interactions sont trop intimes.

- *De nombreuses*
délinquantes
autochtones ont
recommandé
qu'on
utilise le pavillon de ressourcement de Maple Creek comme
modèle.
C'est
un endroit où les
délinquantes
peuvent travailler sur elles-
mêmes,
dans leur propre culture et dans un milieu de vie familier, sans se
sentir
enfermées
dans une cage. La plupart des
détenues
ont dit
qu'elles
voudraient purger leur peine dans un
établissement
où elles auraient
accès
à des
activités
sociales et à des programmes.
-
- *Certaines femmes autochtones ont dit*
qu'elles
aimeraient purger leur peine dans un
établissement
comme
l'établissement

d'Edmonton pour femmes. Les membres du personnel estimaient que cet établissement, s'il était à sécurité maximale, serait idéal parce qu'on y offre des cours d'informatique, des programmes, et des cours de sérigraphie et de cuisine.

- *Les détenues autochtones ont suggéré que le SCC ajoute des ailes à sécurité maximale aux établissements à sécurité moyenne pour femmes afin qu'elles puissent être incarcérées avec d'autres femmes. En outre, certaines ont souligné que les cloisons entre les chambres des rangés devraient être insonorisés. Le pénitencier de la Saskatchewan devrait réaménager les rangés parce qu'il n'y a aucun moyen d'atténuer le bruit des postes de télévision et de radio, le bruit des conversations, etc. Les femmes ont parfois besoin d'être seules et tranquilles, mais les cellules sont trop*

rapprochés.
Les
détenquantes
voudraient
être
autorisés
à avoir
accès
au lieu où se tiennent les sueries pour passer des moments de solitude dans le calme.

- *De nombreuses*
détenues
autochtones, dans tous les
établissements,
estimaient que les
établissements
correctionnels
n'appliquaient
pas les recommandations du rapport «La
création
de choix »

- *Une*
détenue
autochtone purgeant sa peine à
l'extérieur
de sa province de
résidence
a
indiqué
qu'elle
souhaiterait purger sa peine dans un
établissement
à
sécurité
maximale
situé
plus
près
du lieu de
résidence
de sa famille.

- *Les*
détenues
autochtones ont fait remarquer
qu'elles
aimeraient purger leur peine dans un
établissement
pour femmes plutôque
d'être
entreposés
dans un
établissement
pour hommes. Elles voudraient
être

logés
dans un
établissement
bien
organisé
où on utiliserait une approche
cohérente
avec les
délinquantes
autochtones. Elles ne veulent pas que les
règles
changent
d'une
journée
à
l'autre.

Soutien de la famille et de la collectivité et réinsertion sociale

- 100 % des détenues ont fait remarquer que le SCC devrait offrir des services de counseling par des aînés. Les délinquantes doivent participer de façon régulière à des activités et à des programmes adaptés à leur culture avant leur mise en liberté. Ces activités pourraient être organisées par les services de liaison autochtone, des employés autochtones ou des organismes communautaires comme des centres d'accueil autochtones.

- 15 des détenues (88 %) ont dit qu'elles auraient besoin de suivre des programmes de réinsertion sociale avant leur mise en liberté et pendant une période plus longue. Elles auraient aussi besoin d'un suivi après leur mise en liberté.

- 13 des détenues (76 %) auraient besoin de plus de services de liaison autochtone pour recevoir des conseils et de l'aide pour des questions familiales. Dans un des établissements, l'agent de liaison autochtone n'est présent que deux demi-journées par semaine. Les délinquantes voudraient que l'agent de liaison soit autochtone et qu'il soit en poste à temps plein.

- 9 des détenues (53 %) ont souligné qu'elles voudraient qu'on leur accorde des permissions de sortir avec escorte (PSAE) et des permissions de sortir sans escorte (PSSE) afin qu'elles puissent augmenter leur crédibilité. Ces permissions sont utilisées pour évaluer le risque d'évasion et permettre aux délinquants d'abaisser leur cote de sécurité. Les femmes pourraient rendre visite à leur famille dans leur collectivité; ces visites pourraient être organisées par des organismes.

- 9 des détenues (53 %) jugeaient qu'elles devraient pouvoir suivre des programmes de réinsertion sociale et avoir accès à des réseaux de soutien dans la collectivité. Ce genre d'aide contribuerait à la

réduction de la récidive.

- 9 des détenues (53 %) ont dit qu'elles auraient besoin d'avoir plus de contacts avec leur famille et avec des bénévoles et des organismes de la collectivité, dans le cadre d'activités qui pourraient être organisées par des particuliers et des organismes. Ces occasions prépareraient les délinquantes à établir des liens avec leur famille et leur permettraient de rencontrer des personnes de la collectivité qui pourraient les aider.

- 4 des détenues (24 %) estimaient qu'elles auraient besoin d'un plan prélibératoire pour favoriser leur réinsertion sociale.

- 4 des détenues (24 %) ont souligné qu'elles devraient avoir la possibilité de suivre dans la collectivité les programmes qu'elles n'ont pas suivis en établissement.

- 4 des détenues (24 %) ont fait observer qu'elles auraient besoin d'un traitement intensif de la toxicomanie, suivi d'un programme intensif de prévention des rechutes après leur mise en liberté.

- 1 détenue autochtone (6 %) a dit que le SCC devrait fournir une somme d'argent pour les familles qui rendent visite aux femmes qui sont incarcérées à l'extérieur de leur province de résidence, ou encore pour réinstaller les familles qui doivent demeurer dans la même collectivité que la détenue (p. ex les mères incarcérées qui ont de jeunes enfants).

Analyse

- *Les détenues autochtones estiment qu'on devrait leur offrir des ressources communautaires et établir un réseau de soutien communautaire avant leur mise en liberté et au moment où elles sont libérées.*

- *Le rapport «La création de choix» préconisait qu'on rapproche les détenues de leur famille, mais certaines femmes autochtones sont incarcérées encore plus loin de leur famille qu'avant. Plus de la*

moitié des employés du SCC ont fait remarquer que les délinquantes autochtones doivent continuer de recevoir le soutien et la visite des membres de leur famille. Certaines détenues ont quatre enfants. Les femmes pourraient rendre visite à leur famille, dans leur collectivité les rencontres seraient organisés par des organismes. Ces permissions ne seraient pas accordés uniquement à des fins de compassion, comme les obsèques.

- *Les programmes de réinsertion sociale devraient commencer à être offerts pendant que les femmes sont incarcérées. Après leur mise en liberté il y aurait continuité dans la collectivité On retrouve cette directive à l'article 5 de la* Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition, *qui stipule que «..le Service correctionnel du Canada, auquel incombent les tâches suivantes : [...] b) la mise sur pied de programmes contribuant à la réadaptation des délinquants et à leur réinsertion sociale; c) la préparation des détenus à leur libération; [...] »Toutefois, il n'en a pas été ainsi dans la pratique. Il faut offrir des ressources communautaires et établir un réseau de soutien communautaire pendant*

Incarcération et après la mise en liberté

Écran précédent | Table des matières | Écran suivant

© Service correctionnel du Canada Mise à jour : 2000.01.19

© Service correctionnel Canada.

Service correctionnel Canada | Correctional Service Canada

Canada

6. POINT DE VUE DU PERSONNEL DU SCC

Remarque : Des entrevues ont été réalisées auprès de huit membres du personnel. De nombreuses questions se rapportaient à une seule détenue autochtone. Par conséquent, certaines employées du SCC ont été interrogées plus d'une fois parce qu'elles travaillaient auprès de plusieurs détenues. C'est pourquoi nous n'avons pas indiqué les pourcentages.

Raisons de l'assignation de la cote de sécurité maximale

- Toutes les employées interrogées ont dit que la toxicomanie est l'un des motifs qui explique la cote de sécurité maximale, car les détenues consomment encore de l'alcool ou de la drogue dans certains établissements. Les répondantes ont mentionné que les détenues feraient n'importe quoi pour se procurer de la drogue. Certaines délinquantes demandent à des visiteurs de leur apporter de la drogue ou se blessent délibérément pour être transférées d'urgence au centre psychiatrique régional.

- La plupart des employées ont précisé que le comportement violent d'une détenue à l'égard du personnel et d'autres personnes constitue un motif pour lui assigner la cote de sécurité maximale. Une AGCE a mentionné d'autres motifs en plus du comportement violent : comportement perturbateur, risque d'évasion, problèmes de santé mentale.

- La plupart des employées ont souligné que les détenues doivent reconnaître l'autorité et être capables d'accepter qu'on leur refuse des choses et de faire face à leurs problèmes sans se trouver d'excuses.

- La majorité des employées estimaient qu'on ne peut aider les détenues autochtones si elles ne se conforment pas aux règles. Lorsqu'aucune accusation n'est portée contre une délinquante, cela signifie qu'elle obéit aux règles.

- Certaines employées ont dit qu'il arrive qu'elles ne donnent pas leur appui à une détenue autochtone qui souhaite faire abaisser sa cote de sécurité, si elles estiment que la délinquante n'est pas prête à loger dans un milieu à sécurité moins élevée ou si la détenue a

fait l'objet d'accusations et n'a pris aucune mesure en vue de diminuer son niveau de sécurité.

- Des employées ont fait remarquer que certaines détenues autochtones sont internées depuis longtemps et que, par conséquent, leur déplacement d'un établissement à sécurité maximale comme le centre psychiatrique régional à un établissement à sécurité moyenne comme le pavillon de ressourcement doit être fait graduellement et avec prudence.

Évaluation initiale et plan correctionnel

- Toutes les employées ont dit que le niveau de risque que présente une détenue autochtone est déterminé par l'Échelle de classement par niveau de sécurité, le rapport d'enquête communautaire, le rapport de police, les rapports psychologiques et les renseignements contenus dans le CIPC. Les rapports psychologiques évaluent la santé mentale de la délinquante, et les Services de santé sa santé physique. Dans certains établissements, le risque est déterminé en fonction des résultats de l'évaluation initiale qui a été effectuée à l'établissement où la délinquante était incarcérée auparavant. Le classement de certaines détenues autochtones est plus élevé en raison de leur jeune âge, de l'importance du dommage causé et de la gravité de l'infraction commise.

- La majorité des employées ont souligné que les détenues devraient être évaluées individuellement et que les rapports récapitulatifs sur l'évolution du cas devraient être plus souples. Ces rapports sont rédigés tous les trois mois et sont utilisés comme mesure temporaire pour déterminer si la délinquante est admissible à un transfèrement.

- Certaines employées étaient d'avis que les AC-2 devraient participer à la préparation des rapports récapitulatifs et des rapports d'activité, et qu'il faudrait mettre en évidence les comportements positifs des détenues.

- Certaines employées ont dit que les femmes autochtones doivent travailler à combler les besoins personnels et affectifs définis dans leur plan correctionnel. Elles estiment que les délinquantes autochtones n'essaient pas de régler leurs problèmes affectifs.

Contenu et exécution des programmes

- La plupart des employées estimaient que les femmes autochtones doivent suivre des programmes de compétences psychosociales et de maîtrise de la colère pour dominer leurs comportements spontanés et apprendre à ne pas réagir de manière exagérée aux situations. Il serait utile d'offrir à ces femmes un programme de maîtrise de la colère adapté à leur culture pour qu'elles apprennent le mécanisme de la colère du point de vue de leur propre culture.

- La majorité des employées ont fait remarquer que les programmes

plus intensifs pourraient être bénéfiques pour les délinquantes autochtones. Ce sont les besoins des femmes qui doivent déterminer quels programmes nous devons leur offrir.

- La plupart des employées étaient d'avis que les programmes doivent être animés par des personnes qualifiées qui ont reçu la formation appropriée, et que le personnel de sécurité ne devrait pas animer de programmes parce que cela entraîne des problèmes de comportement chez les détenues.

- La plupart des employées ont dit que les femmes autochtones doivent abandonner leurs habitudes de consommation de drogue et suivre des programmes et des traitements intensifs qui les y aideront.

- Des employées ont signalé que certaines détenues autochtones sabotent les programmes de base (« toxicomanie », « aptitudes cognitives » et « maîtrise de la colère ») en ne coopérant pas avec les animateurs. Les employées reconnaissent que certains animateurs de programme sont intimidés par les détenues autochtones.

- Des employées ont indiqué qu'elles donnent habituellement leur appui aux détenues autochtones qui désirent obtenir une cote de sécurité moins élevée en les encourageant à suivre les programmes. Dans les cas où la détenue prend des mesures, mais ne les mène pas à terme, certaines employées ont dit qu'elles continuent d'appuyer la délinquante et de l'encourager dans ses efforts.

Niveau du risque de réincarcération

- Toutes les employées interrogées jugeaient que si les détenues autochtones recommençaient à consommer de l'alcool ou de la drogue, elles risquaient davantage de récidiver. De nombreuses femmes autochtones ont une dépendance à l'égard de drogues dures comme la cocaïne. Selon les employées, la toxicomanie est le principal facteur criminogène chez la plupart des délinquantes autochtones.

- Plus de la moitié des employées ont dit que lorsque les femmes s'engagent dans une relation de violence (à cause de leur faible estime de soi) ou retournent à une relation de violence parce qu'elles ont peur, elles risquent davantage de récidiver. Les employées ont ajouté que les femmes autochtones doivent éviter ces relations de violence et s'abstenir de rencontrer leurs fréquentations de la rue.

-
- La plupart des employées estimaient que pour que les détenues autochtones comblent leurs besoins, elles doivent suivre des programmes afin d'abaisser leur cote de sécurité. Les délinquantes doivent participer aux programmes de façon sérieuse : apprendre des choses, les mettre en pratique, les assimiler, et changer leur comportement. Le SCC peut aider ces femmes en déterminant les

programmes qui leur sont nécessaires, en mettant en évidence les domaines dans lesquelles elles ont des besoins et en leur offrant des services intensifs de counseling (y compris du counseling psychologique).

- La plupart des employées ont souligné que les détenues autochtones doivent chercher à abaisser leur cote de sécurité en apprenant de nouvelles aptitudes sociales et en ayant plus de communications ouvertes et d'interactions positives avec le personnel et les autres délinquantes. Les femmes qui sont associées à un gang doivent se dissocier de ce style de vie si elles veulent réduire leur niveau de sécurité.

- La plupart des employées ont précisé que certaines détenues autochtones ont besoin de services intensifs de counseling individuel. Elles recommandaient aussi un traitement intensif en matière de toxicomanie pour certaines femmes.

Obstacles da modification de la cote de séurité

- Toutes les employées interrogées estimaient que les deux difficultés pour les détenues autochtones étaient de ne pas être accusées d'infractions et de maîtriser leur agressivité. Les délinquantes autochtones expriment leurs émotions de façon agressive pour rester incarcérées ou pour être réincarcérées dans l'établissement où leur conjoint est détenu.

- Certaines employées étaient d'avis qu'on devrait réexaminer à la même fréquence la cote de sécurité des hommes (tous les 12 mois) et celle des femmes (tous les 3 mois). Elles estimaient qu'un intervalle de 6 ou 12 mois entre les examens serait plus approprié et permettrait mieux d'évaluer le comportement des détenues. L'idéal serait de faire un examen tous les 6 mois et de rédiger un rapport récapitulatif entre les examens.

Établissements ou environnement

- Certaines employées considéraient que les détenues autochtones à sécurité maximale devraient être logées dans un établissement séparé (établissement pour femmes), à niveaux de sécurité multiples, qui comporterait une cour de récréation. Dans cet établissement, il faudrait qu'on applique les procédures et qu'on surveille les déplacements de ces détenues afin de réduire les risques pour la sécurité.

- Certaines employées ont suggéré qu'on agrandisse le centre psychiatrique régional parce que les détenues y sont trop à l'étroit, ou que les détenues autochtones aient leur propre établissement. Selon les employées interrogées, l'unité des femmes est trop petite pour les neuf femmes qui y sont incarcérées (cette unité est conçue pour recevoir jusqu'à douze détenues).

- Les employées estimaient que les détenues autochtones qui ne sont pas motivées devraient être séparées de celles qui le sont. Cette mesure permettrait d'éliminer les actes d'intimidation et

d'agressivité.

- Les employées ont fait remarquer que les détenues autochtones devraient être logées dans un établissement qui renferme des unités résidentielles dotées de grandes aires communes (et non des cellules en rangée). Cet établissement devrait être géré comme un établissement à sécurité maximale, avec un système de laissez-passer. Les détenues seraient isolées dans leur unité lorsqu'elles ne seraient pas au travail, et leurs déplacements seraient mieux contrôlés. Les employées estiment que ces mesures pourraient inciter les détenues à suivre les programmes et à obtenir du counseling afin d'abaisser leur cote de sécurité et d'être transférées dans un autre établissement.

- Les employées aimeraient que les détenues autochtones purgent leur peine :
  - dans un établissement pour femmes où la sécurité serait assurée de façon très stricte;
  - dans un établissement semblable au Centre de traitement du Nord à Sault Ste. Marie, en Ontario, pour une durée de six mois ou plus;
  - dans un centre régional de traitement ou un centre psychiatrique régional.

- Certaines employées estimaient que le SCC pourrait aider les détenues autochtones en veillant à ce que leur conjoint ne soit pas incarcéré dans le même établissement, car les femmes ont de la difficulté à se concentrer sur leur croissance personnelle. Les détenues autochtones sont souvent accusées d'infractions disciplinaires pour avoir crié aux détenus masculins qui se trouvent à l'autre bout de la cour. Les femmes devraient être logées dans un établissement pour femmes séparé.

- Certaines employées étaient d'avis que les détenues autochtones devraient purger leur peine dans un centre de traitement à niveaux de sécurité multiples pour femmes. Cette situation dispenserait les délinquantes dont on modifie la cote de sécurité d'être transférées d'un établissement à l'autre dans des provinces différentes. À cet établissement, il devrait y avoir du personnel infirmier et un psychiatre comme travailleurs de première ligne.

- Certaines employées ont souligné que les détenues autochtones devraient avoir accès à une salle qui leur est entièrement destinée.

Soutien de la famille et de la collectivité

- La plupart des employées ont dit que les détenues autochtones qui retournent vers leurs anciens amis et connaissances dans leur collectivité risquent davantage de récidiver. De nombreuses femmes autochtones n'ont d'autre soutien, après leur mise en liberté, que leurs anciens amis, connaissances et fréquentations.

-
- La plupart des employées ont souligné que les détenues autochtones doivent respecter les conditions de leur mise en liberté et que le SCC devrait assurer une surveillance rigoureuse et donner

un soutien à ces femmes. Les détenues pourraient être logées dans une maison de transition où on leur offrirait des programmes de compétences psychosociales, des programmes destinés aux femmes ayant été victimes de mauvais traitements pendant leur enfance, des programmes sur la violence familiale et les changements de la vie, et où elles pourraient recevoir les conseils d'un aîné.

- Certaines employées estimaient que, pour ne pas être réincarcérées, les femmes autochtones doivent assumer la responsabilité de leurs actes et être convaincues qu'elles peuvent arriver à réintégrer la collectivité sans problème. Des programmes de développement de l'estime de soi pourraient aider ces femmes à reprendre confiance en elles. Les délinquantes doivent tirer profit des ressources et des réseaux de soutien de la collectivité, et continuer de participer activement aux activités autochtones. Certaines employées étaient d'avis que le SCC devrait fournir à ces femmes un plus grand accès à des réseaux de soutien et les réinsérer dans la société graduellement.

- Certaines employées ont souligné que le SCC doit aider les femmes autochtones à trouver du travail. Il faudrait que ces femmes apprennent un métier et acquièrent des compétences de travail afin de pouvoir trouver un emploi après leur mise en liberté.

Écran précédent | Table des matières | Écran suivant

© Service correctionnel du Canada Mise à jour : 2000.01.19

© Service correctionnel Canada.

Service correctionnel Canada | Correctional Service Canada

Canada

7. CONCLUSIONS DE LA RECHERCHE ET BESOINS DÉFINIS

Organisation
Programmes
Politiques et lois
Sensibilisation
Recherche
Publications
Partenaires
Information carrières
Forums internationaux
Liens

Facteurs favorisant l'abaissement de la cote de sécurité

Voici des pratiques qui aident (ou aideraient) les détenues autochtones à abaisser leur cote de sécurité :

- Expliquer aux détenues la relation entre le plan correctionnel et la modification de la cote de sécurité et les raisons pour lesquelles certains programmes sont nécessaires. Rencontrer régulièrement les détenues pour leur parler de leur progrès et discuter de leur plan correctionnel.

- Offrir des programmes nouveaux et intéressants, fondés sur la guérison et l'apprentissage par l'expérience, qui sont adaptés à la culture autochtone et animés par des Autochtones et des aînés. Actuellement, ce n'est pas le cas la plupart du temps.

- Embaucher des animateurs qui sont capables de rendre les programmes intéressants, qui font preuve de souplesse, qui ne jugent pas les détenues et ne sont pas autoritaires. Actuellement, les animateurs sont autoritaires et certains portent des jugements sur les détenues.

- Offrir en tout temps des services de counseling par des aînés et autoriser la tenue de cérémonies autochtones; ces services ne sont pas offerts à temps plein actuellement.

- Offrir des programmes intensifs de traitement de la toxicomanie; ce genre de traitement n'est pas offert actuellement. Empêcher l'introduction de drogues dans les établissements, ce qui aiderait les femmes à ne plus consommer et permettrait de réduire le nombre d'accusations portées contre elles à la suite d'analyses d'échantillons d'urine.

- Inciter les membres du personnel et les animateurs à apporter un soutien et de l'encouragement aux détenues; actuellement, ce n'est pas toujours le cas.

- Offrir des programmes de réinsertion sociale aux détenues avant leur mise en liberté et pendant une longue période. Élaborer des

plans prélibératoires contenant une liste d'organismes et de réseaux de soutien dans la collectivité. Ces programmes et plans n'existent pas actuellement.

- Accorder aux détenues des permissions de sortir avec ou sans escorte afin qu'elles puissent augmenter leur crédibilité; actuellement, ces permissions sont très espacées.

- Permettre aux détenues d'avoir des contacts avec leur famille et des membres de la collectivité dans le cadre d'activités sociales organisées par des particuliers et des organismes. Actuellement, il y a peu d'activités de ce genre et elles sont espacées.

- Inciter les détenues à se comporter de façon à ne pas être accusées d'infractions.

- Instaurer un programme de soutien par les pairs pour que les détenues autochtones s'encouragent mutuellement à changer de comportement de façon à ne pas être réincarcérées.

- Séparer les détenues qui ne sont pas motivées de celles qui le sont. Cette mesure permettrait aussi d'éliminer les actes d'intimidation et de violence.

Facteurs entravant l'abaissement de la cote de sécurité

Les pratiques qui suivent n'aident pas les détenues autochtones à abaisser leur cote de sécurité :

- Ne pas bien expliquer aux détenues les plans correctionnels. L'énumération des nombreux programmes que les femmes doivent suivre les accable. Le plan correctionnel est intimidant et les femmes sont insatisfaites.

- Ne pas préparer le plan correctionnel en fonction de la détenue. Certaines femmes ont des besoins spéciaux dont il faut tenir compte lorsqu'on établit leur plan correctionnel.

- Ne pas tenir les plans correctionnels à jour.

- Ne pas expliquer aux détenues leur cote de sécurité et les motifs des changements de cote.

- Offrir des programmes animés par des AC-2 ou d'anciens AC-2. Cette situation engendre de l'animosité chez les détenues autochtones, qui considèrent alors que les programmes sont axés sur la sécurité plutôt que sur le traitement.

- Obliger les détenues à suivre plusieurs fois un programme axé sur l'aspect intellectuel (comme le programme sur les aptitudes cognitives).

- Offrir des programmes qui ne sont pas adaptés à la réalité culturelle des détenues.
- Retarder la participation des détenues aux programmes ou les empêcher de suivre des programmes pour les punir afin de les inciter à obéir au personnel du SCC.
- Permettre que les détenues soient victimes de discrimination et de racisme dans les établissements, qui sont censés être des environnements de soutien. Cette situation n'aide pas les détenues autochtones à abaisser leur cote de sécurité.
- Appliquer des procédures et des règles quotidiennes incohérentes dans l'établissement, ce qui empêche les femmes autochtones de s'adapter au train-train de la vie quotidienne ou d'avoir confiance au système.
- Transférer les détenues autochtones d'un établissement à l'autre, d'une province à l'autre (Alberta, Manitoba, Saskatchewan) au détriment du soutien et des contacts familiaux.
- Ne pas veiller au maintien de la confidentialité. Les employés parlent de détenues à d'autres détenues. Il n'y a pas de confidentialité dans les prisons parce que chacun (les employés et les détenues) connaît les histoires des détenues.
- Loger les détenues dans des établissements pour hommes. Cette situation crée des problèmes; plusieurs femmes font l'objet de nombreuses accusations pour avoir parlé à leur petit ami ou à leur conjoint.
- Ne pas remédier au manque de communications entre la direction, les intervenants de première ligne et les détenues.
- Traiter les détenues avec un manque de respect et de dignité. Faire de la discrimination à l'égard des femmes parce qu'elles sont Autochtones.
- Ne pas mettre un terme à la consommation d'alcool et de drogues, qui se produit encore dans certaines établissements.

Écran précédent | Table des matières | Écran suivant

© Service correctionnel du Canada Mise à jour : 2000.01.19

© Service correctionnel Canada.

Service correctionnel Canada | Correctional Service Canada

Canada

8. CONCLUSION

Le SCC a établi des politiques et des lignes directrices claires au sujet des femmes autochtones purgeant une peine fédérale. Notre rapport démontre cependant qu'il ne respecte pas ses propres politiques dans le cas des détenues autochtones à sécurité maximale. La *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*, les Directives du Commissaire, les objectifs stratégiques de la Mission et les objectifs corporatifs, et le rapport *La création de choix* sont des documents qui reconnaissent la culture et les croyances spirituelles autochtones; toutefois, les délinquantes autochtones à sécurité maximale affirment que les programmes et services adaptés à leur culture sont inexistants ou qu'il sont insuffisants parce qu'elles ne peuvent pas en profiter au moment opportun. Les délinquantes incarcérées dans les établissements à sécurité maximale connaissent de nombreuses difficultés parce que les politiques ne sont pas appliquées comme elles le devraient.

Les détenues autochtones et les membres du personnel qui travaillent auprès d'elles nous ont aidés à mettre le doigt sur les problèmes associés à l'abaissement de la cote de sécurité des femmes autochtones. Ces deux groupes ont parlé des mêmes questions et des mêmes préoccupations. Ils ont aussi recommandé le même genre de mesures pour aider les détenues autochtones à réduire leur niveau de sécurité. Ils ont également insisté sur l'importance de la culture et des traditions.

Le traitement qu'on accorde aux détenues autochtones ne les aide pas à prendre leur vie en main. C'est pourquoi certaines de ces femmes commettent des actes d'automutilation, consomment des substances intoxicantes ou ont des problèmes de comportement. Si le SCC appliquait rigoureusement les diverses stratégies qu'il a établies, il apporterait automatiquement des solutions à ces problèmes et favoriserait la guérison de ces femmes.

Les détenues et les employées des établissements doivent, dans une certaine mesure, avoir les mêmes buts. Ces buts sont la communication, la compréhension et le respect. Notre rapport aidera les lecteurs à mieux comprendre les difficultés auxquelles se heurtent les détenues autochtones à sécurité maximale. En mettant en oeuvre les recommandations formulées dans le rapport, le SCC montrera qu'il tient compte des opinions des détenues autochtones et de son personnel quant aux mesures qui peuvent aider les délinquantes à abaisser leur cote de sécurité.

Le SCC a la responsabilité et l'obligation, à l'égard des détenues

autochtones, d'examiner les recommandations du présent rapport et de les mettre en oeuvre pour que les programmes correctionnels qu'il leur offre respectent les croyances culturelles et les valeurs spirituelles de ces femmes. En reconnaissant la culture et la spiritualité autochtones et en mettant les recommandations en oeuvre, le SCC éliminera une partie de la discrimination et du racisme dont les détenues autochtones sont victimes dans le système correctionnel.

La responsabilité du SCC à l'égard des détenues est bien définie dans ses objectifs corporatifs : réadapter les délinquants et les réintégrer dans la société le plus tôt possible, et élaborer et offrir des programmes fondés sur les résultats de recherches qui répondent aux besoins particuliers des délinquants afin de favoriser leur réinsertion sociale. Le SCC et ses établissements n'ont pas assumé leur responsabilité d'offrir des programmes adaptés aux femmes et à la culture autochtone.

La *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* stipule que les programmes correctionnels doivent respecter les différences ethniques, culturelles et linguistiques, ainsi qu'entre les sexes; cependant, les établissements ne se conforment pas tous à cette disposition. Tous les établissements doivent offrir aux détenues autochtones des programmes spécialisés conçus pour des femmes et axés sur la culture et la spiritualité autochtones.

Dans le rapport *La création de choix*, on reconnaissait qu'il fallait adopter une approche plus globale pour combler les besoins particuliers des détenues en matière de programmes. Le SCC n'a pas entièrement appliqué les recommandations de ce rapport en ce qui concerne les détenues autochtones, puisque les données de notre recherche montrent que ces femmes ont été négligées. On ne les traite pas de manière à les aider à prendre leur vie en main. Dans leurs contacts avec le personnel, elles se sentent impuissantes. On ne leur a pas donné la possibilité de faire des choix valables et responsables, puisqu'elles ont dû suivre les mêmes programmes plusieurs fois et participer à des programmes qu'elles jugeaient inutiles. Les détenues autochtones estiment aussi que le milieu dans lequel elles sont incarcérés n'est pas un environnement de soutien.

La Directive du Commissaire n^{o} 720 énonce la manière dont les Autochtones doivent être traités dans les pénitenciers fédéraux. Le SCC ne s'est pas tenu entièrement à cette politique dans le cas des femmes.

Le SCC n'a pas assumé sa responsabilité et son obligation à l'égard des détenues autochtones; il a négligé de respecter leurs croyances culturelles et leurs valeurs spirituelles. Bien que les objectifs du SCC, la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*, les recommandations du rapport *La création de choix* et les Directives du Commissaire soulignent que le SCC doit offrir des programmes qui reconnaissent la culture et les croyances

victimes de discrimination et de racisme. Pour toutes ces raisons, les détenues autochtones n'ont pas réussi à retourner dans leur collectivité ou à réintégrer la société

Écran précédent | Table des matières | Écran suivant

© Service correctionnel du Canada Mise à jour : 2000.01.19

© Service correctionnel Canada.

Service correctionnel Canada | Correctional Service Canada

Canada

9. RECOMMANDATIONS

Recommandation 1 :

De nombreuses détenues autochtones ont entre 25 et 40 ans, et on utilise encore contre elles les infractions qu'elles ont commises en tant que jeunes contrevenantes. **Il ne faut pas tenir compte du dossier de jeune contrevenante dans l'évaluation initiale. Le SCC doit fixer un âge en-deçà duquel on ne recueillerait plus de renseignements contre les détenues**, afin de tenir compte de leur maturité et de leur croissance personnelle.

Recommandation 2 :

Les détenues autochtones ont mentionné qu'on ne leur expliquait pas la cote de sécurité qui leur avait été assignée. Pour que ces femmes puissent travailler à l'abaissement de leur cote de sécurité, **il faut leur expliquer les motifs à l'appui des modifications de la cote de sécurité, et leur montrer la relation entre le plan correctionnel et les modifications de la cote de sécurité**.

Recommandation 3 :

Les détenues autochtones ont indiqué que **l'évaluation initiale, les plans correctionnels et les programmes spécialisés doivent être fondés sur les besoins individuels**, puisque ce sont les outils qui sont utilisés pour l'établissement des conditions associées à la libération conditionnelle. Certaines femmes ont des besoins spéciaux en raison des situations particulières qu'elles ont vécues : violence familiale, famille dysfonctionnelle, cycle de la violence, inceste et violence sexuelle, difficultés de couple, syndrome d'alcoolisme foetal, syndrome de la femme battue, tendances suicidaires, etc.

Recommandation 4 :

Comme l'évaluation initiale n'est pas fondée sur les besoins individuels, elle est discriminatoire à l'égard des détenues autochtones. **Il faut reconnaître, dans le plan correctionnel, la valeur des éléments suivants : les effets bénéfiques des cérémonies autochtones et le soutien des aînés; les services de counseling offerts en tout temps par**

des aînés (les désaccords entre les détenues autochtones devraient être réglés avec l'aide des aînés); les programmes adaptés à la culture autochtone et le counseling individuel. Les employées du SCC ont souligné que le counseling individuel est la meilleure méthode pour les détenues autochtones, car celles-ci sont incapables de dévoiler certains renseignements au sein d'un groupe.

Recommandation 5 :

Les détenues autochtones ont dit que les audiences de libération conditionnelles sont reportées ou font l'objet d'une renonciation parce que le contenu de l'évaluation initiale n'est plus à jour et que le plan correctionnel est incomplet. **Il faut absolument que l'évaluation initiale et les plans correctionnels soient préparés au moment opportun et tenus à jour, et que les AGC-1 soient disposés à rencontrer les détenues**.

Recommandation 6 :

Les détenues autochtones doivent être évaluées et suivies par un psychologue autochtone, capable de tenir compte de leur réalité culturelle. Cette mesure permettra d'éliminer les préjugés dont les détenues ont été victimes. Une psychologue interrogée avait des préjugés à l'égard des femmes autochtones.

Recommandation 7 :

Les détenues autochtones doivent pouvoir communiquer avec l'enquêteur correctionnel. Il y a un numéro 800, mais les femmes ne sont pas autorisées à se servir du téléphone.

Recommandation 8 :

Le SCC doit offrir les programmes nécessaires et supprimer les retards dans tous les établissements, en particulier au pénitencier de la Saskatchewan, à l'établissement de Springhill et à la Prison des femmes. Les femmes sont obligées de participer à ces programmes pour abaisser leur cote de sécurité. Les programmes d'aptitudes cognitives, de maîtrise de la colère et de traitement de la toxicomanie sont souvent exigés dans le plan correctionnel, mais certains établissements ne les offrent pas.

Recommandation 9 :

Les détenues autochtones ne devraient pas avoir à suivre les mêmes

programmes plusieurs fois ni à recommencer les programmes chaque fois qu'elles sont transférées à un autre établissement. Cette situation entraîne l'ennui et le désespoir.

Recommandation 10 :

Les programmes doivent être offerts par étapes, pour que les détenues autochtones acquièrent des connaissances, les assimilent et aient le sentiment d'avoir accompli quelque chose. Il faut tenir compte des comportements positifs, et non seulement remarquer les comportements négatifs.

Recommandation 11 :

Les détenues autochtones réclament de **meilleurs soins de santé**. Parfois, le personnel ne tient pas compte de leurs demandes. Pour qu'on leur donne des soins médicaux, les femmes doivent avoir recours à des mesures extrêmes, comme l'automutilation.

Recommandation 12 :

Les programmes de traitement de la toxicomanie doivent être animés par des personnes qualifiées, et non par des buveurs mondains. **Les animateurs doivent être des particuliers ou des employés d'organismes qui font preuve de souplesse et n'ont pas un comportement autoritaire**. Les personnes ayant vécu des expériences semblables à celles des délinquantes (ex-détenus, personnes ayant connu la pauvreté ou ayant vécu dans la rue) seraient plus dignes de foi.

Recommandation 13 :

Les détenues autochtones ont souligné que la **culture autochtone doit être traitée avec respect**. Actuellement, le personnel du SCC la tourne en ridicule. Il arrive qu'on fixe une limite de temps pour les cérémonies. On a aussi jeté aux rebuts de la nourriture ayant servi d'offrande au cours d'une cérémonie, alors qu'on aurait dû la brûler.

Recommandation 14 :

Les détenues autochtones réclament **davantage de services de liaison autochtone** afin d'obtenir des conseils et de l'aide pour régler leurs problèmes familiaux, **davantage de rencontres avec des aînés, et la reconnaissance des effets bénéfiques que procurent les cérémonies autochtones** dans tous les établissements, en particulier au centre psychiatrique régional, à la Prison des femmes et à l'établissement de

Springhill. Dans un des établissements, l'agent de liaison autochtone n'est présent que deux demi-journées par semaine. Il faudrait idéalement embaucher d'autres agents de liaison qui seraient des Autochtones.

Recommandation 15 :

Le SCC doit **embaucher plus d'Autochtones** qui mettent leur culture en pratique et n'ont pas de préjugés à l'égard des détenues.

Recommandation 16 :

Les détenues autochtones ont besoin d'un **programme de traitement spécialisé relativement aux comportements d'automutilation et aux tentatives de suicide**.

Recommandation 17 :

Pendant leur incarcération et après leur mise en liberté, les détenues autochtones ont besoin d'un **traitement intensif de la toxicomanie semblable au traitement de 28 jours offert dans les centres de traitement** et d'un **programme intensif de prévention des rechutes**.

Recommandation 18 :

Les détenues réclament **un programme de counseling par les pairs** et un programme « Breaking Barriers ».

Recommandation 19 :

Les détenues autochtones ont besoin d'un **programme de compétences parentales**, pour apprendre comment jouer leur rôle de mère auprès de leurs enfants, durant les visites et après leur mise en liberté. De nombreuses femmes autochtones ont été absentes de leur foyer pendant de longues périodes parce qu'elles étaient incarcérées et elles n'ont pas pu apprendre les compétences parentales par l'exemple ou avec l'aide de leur famille.

Recommandation 20 :

Les détenues autochtones ont besoin d'avoir **accès aux études postsecondaires ou universitaires**. Certaines femmes autochtones ont entre dix et douze années de scolarité.

Recommandation 21 :

Il faut élaborer des **programmes de vie autonome** pour aider les femmes qui sont internées depuis longtemps et sont incapables de vivre de façon autonome dans un autre milieu. Il faut trouver des ressources et du soutien dans la collectivité pour ces femmes.

Recommandation 22 :

Le SCC doit accorder une somme d'argent aux familles qui rendent visite aux détenues autochtones incarcérées à l'extérieur de leur province de résidence, ou accorder une somme pour la réinstallation des familles qui doivent vivre dans la même collectivité que la détenue, par exemple lorsque la détenue a de jeunes enfants.

Recommandation 23 :

Les détenues autochtones doivent avoir la possibilité d'augmenter leur **crédibilité dans le cadre de sorties avec escorte (PSAE) et de sorties sans escorte (PSSE)**. Ces sorties sont utilisées pour évaluer le risque d'évasion et permettre aux détenues d'abaisser leur cote de sécurité. Les femmes pourraient rendre visite à leur famille, dans leur collectivité. Ces sorties, organisées par des organismes, pourraient être accordées pour d'autres fins que des obsèques.

Recommandation 24 :

Plus de la moitié des détenues autochtones ont besoin de **plus de contacts avec des bénévoles et des organismes**, et de plus d'**activités sociales avec leur famille et les membres de la collectivité**. Ces occasions permettraient aux détenues d'établir des contacts avec des organismes qui pourront les aider dans la collectivité.

Recommandation 25 :

Il faut élaborer pour les détenues autochtones des plans prélibératoires et leur offrir des **programmes de réinsertion sociale avant leur mise en liberté** et pendant une plus longue période. Il faut aussi assurer un suivi dans la collectivité après leur mise en liberté. Ces détenues estiment qu'on doit leur fournir des ressources communautaires et établir des contacts dans la collectivité avant et après leur mise en liberté.

Recommandation 26 :

Le SCC doit offrir aux détenues autochtones des services de counseling par des aînés et des programmes et activités adaptés à leur culture avant leur mise en liberté. Ces activités peuvent être organisées par des organismes communautaires, comme les centres d'accueil autochtones.

Recommandation 27 :

Il faut aménager un établissement de **traitement** à niveaux de sécurité multiples pour les détenues autochtones, afin d'éliminer les transfèrements. Cet établissement pourrait être adjacent au centre psychiatrique régional, qui se spécialise déjà dans les programmes de traitement.

Recommandation 28 :

Il faut construire des annexes aux établissements à sécurité moyenne pour femmes pour y loger les détenues autochtones à sécurité maximale. Ces dernières ont suggéré que le SCC construise des annexes à sécurité maximale dans les établissements régionaux pour femmes pour qu'elles puissent être incarcérées avec d'autres femmes.

Recommandation 29 :

Les détenues autochtones ont besoin de **cours de récréation plus grandes** pour s'adonner à des activités sportives à l'extérieur.

Recommandation 30 :

Le SCC doit donner aux détenues **un plus grand accès au lieu où se déroulent les sueries** pour qu'elles puissent s'y rendre pour passer des périodes de calme.

Écran précédent | Table des matières | Écran suivant

© Service correctionnel du Canada Mise à jour : 2000.01.19

© Service correctionnel Canada.

Service correctionnel Canada | Correctional Service Canada

Canada

BIBLIOGRAPHIE

Service correctionnel du Canada. *Lignes directrices sur les programmes de compétences parentales destiné aux femmes purgeant une peine fédérale.* (Ottawa, Ontario: 1995)

Service correctionnel du Canada. *Directive du Commissaire.* (Ottawa, Ontario : 1995).

Service correctionnel du Canada. *Stratégie des programmes correctionnels à l'intention des femmes purgeant une peine fédérale* (Ottawa, Ontario : 1994).

Service correctionnel du Canada. *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition.* (Ottawa, Ontario : 1992).

Native Women's Association of Canada. *Aboriginal Womens' Healing Lodge.* (Ottawa, Ontario : 1993).

Groupe d'étude sur les femmes purgeant une peine fédérale. *La création de choix – Rapport du groupe d'étude sur les femmes purgeant une peine fédérale* (Ottawa, Ontario : avril 1990).

© Service correctionnel du Canada Mise à jour : 2000.01.19

© Service correctionnel Canada.

Service correctionnel Canada Correctional Service Canada

Canada

Annexe I

TABLEAU DE POURCENTAGES POUR LES ENTREVUES RÉALISÉES AUPRÈS DES DÉTENUES AUTOCHTONES À SÉCURITÉ MAXIMALE

	Nombre total de femmes autochtones interviewées	Pourcentage
17 sur	17	100 %
16 sur	17	94 %
15 sur	17	88 %
14 sur	17	82 %
13 sur	17	76 %
12 sur	17	70 %
11 sur	17	64 %
10 sur	17	58 % (réel 57,8 %)
9 sur	17	53 % (réel 52,9 %)
8 sur	17	47 %
7 sur	17	41 %
6 sur	17	35 %
5 sur	17	29 %
4 sur	17	24 %
3 sur	17	18 %
2 sur	17	12 %
1 sur	17	6 %

© Service correctionnel du Canada Mise à jour : 2000.01.19

© Service correctionnel Canada.

Service correctionnel Canada Correctional Service Canada

Canada

Annexe II

PRÉSENTATION DU QUESTIONNAIRE

Sujet n° _____ Intervieweur :_____

Répondante : _____ N°
SED :_____

Lieu de l'entrevue :
_____

Date : _____

DÉFINITION : Entrevue semi-dirigée - Méthode de collecte de données qui consiste à poser des questions pour recueillir des opinions, et des renseignements sur les attitudes, les valeurs, les convictions ou les comportements. Il s'agit de questions ouvertes, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de réponses préétablies. Dans une entrevue semi-dirigée, l'intervieweur peut, pour diriger l'entrevue, fournir une liste de réponses parmi lesquelles le répondant peut choisir. Dans une entrevue dirigée, les catégories sur lesquelles on recueille de l'information sont déjà déterminées.

Instructions à l'intention de l'intervieweur : Avant de commencer l'entrevue, identifiez-vous et expliquez le motif de l'entrevue. Objet : recueillir auprès des détenues à sécurité maximale des renseignements qui permettront au SCC de les aider à abaisser leur cote de sécurité. Lisez le formulaire de consentement à la détenue et précisez qu'elle doit donner son consentement par écrit avant que l'entrevue commence.

Avant le début de l'entrevue, dites quelques mots pour établir une relation avec la répondante. Par exemple, demandez-lui comment elle va aujourd'hui ou comment se déroule sa journée. Ensuite, indiquez que l'entrevue commence, posez quelques questions générales, puis les autres types de questions. Avant de commencer l'entrevue, il faut obtenir la permission de la répondante et lui demander si elle est prête.

Section A : Renseignements généraux

Nom, âge, race, études, état civil, nombre d'enfants

Infractions figurant à l'annexe, durée de la peine, antécédents criminels, objectifs de carrière

Section B : L'intervieweur indique que la première section de l'entrevue est terminée, et qu'il va maintenant poser des questions sur le niveau de sécurité de la répondante. Il peut demander à la répondante si elle a des questions à lui poser.

Dans la présente section, demandez à la répondante ce qu'elle pense des éléments qui sont utilisés dans l'Échelle de classement par niveau de sécurité pour déterminer la cote de risque criminel. Reportez-vous au guide sur l'évaluation initiale pour connaître la définition de ces facteurs. Expliquez à la répondante ce qu'on entend par facteur de risque et facteur de besoin si elle n'est pas au courant.

Écran précédent | Table des matières | Écran suivant

© Service correctionnel du Canada Mise à jour : 2000.01.19

© Service correctionnel Canada.

Service correctionnel Canada | Correctional Service Canada

Canada

Annexe III

QUESTIONNAIRE DESTINÉS AUX DÉTENUES AUTOCHTONES

Section B

1. Pourquoi croyez-vous être tombée dans la délinquance? (Codez toutes les raisons données : situations, raisons d'ordre physique, affectif et social, entre autres.)
2. Pourquoi pensez-vous qu'on vous a attribué la cote de sécurité maximale?
3. Comment pensez-vous que le SCC peut vous aider en ce qui concerne les raisons pour lesquelles on vous a attribué la cote de sécurité maximale?
4. Que pouvez-vous faire pour vous aider vous-même? Comment avez-vous essayé de vous aider à abaisser votre cote de sécurité?

Section C

1. Quels critères devrait-on utiliser pour attribuer à une détenue la cote de sécurité maximale?
2. À quelle fréquence ces critères devraient-ils être révisés?
3. Quels éléments devrait-on inclure dans l'évaluation initiale pour déterminer les niveaux de risque et de besoins?

Section D

Instructions à l'intention de l'intervieweur : Pour les prochaines questions, donnez à la répondante une rétroaction positive lorsqu'elle parte de ses facteurs de risque et de besoins. Demandez-lui de parler des sept catégories de besoins qui sont inclus dans l'évaluation initiale. Expliquez-lui ce qu'on entend par facteur de risque et de besoin si elle n'est pas au courant.

1. Quand vous n'êtes pas incarcérée, quels facteurs augmentent le risque que vous commettiez une nouvelle infraction?
2. Que peut faire le SCC pour vous empêcher de commettre une nouvelle infraction?
3. Quels genres de choses faites-vous ou ferez-vous après votre mise en liberté pour ne pas être incarcérée?
4. Quels genres de choses, comme des programmes, vous ont aidée ou vous aideraient à abaisser votre cote de sécurité?

Section E

Remarque : Codez cette section selon les diverses catégories de besoins, comme les besoins d'ordre physique, affectif, social, etc. Demandez à la répondante de parler de tous les facteurs de besoins qu'on trouve dans le guide sur l'évaluation initiale. Expliquez-lui ce qu'on entend par un facteur de besoin si elle n'est pas au courant.

1. Lesquels de vos besoins devrait-on combler pour vous aider à abaisser votre cote de sécurité?
2. Comment le SCC peut-il vous aider à combler vos besoins pour vous permettre d'abaisser votre cote de sécurité?
3. Comment pensez-vous que vous pouvez vous aider vous-même à combler vos besoins?

Section F

1. Qui a la responsabilité d'essayer d'abaisser la cote de sécurité des détenues à sécurité maximale : le SCC, la détenue, ou les deux? (Pourquoi?)
2. Avez-vous déjà pris des mesures pour abaisser votre cote de sécurité et senti qu'on ne vous donnait pas de soutien? Expliquez. Codez les éléments qui l'empêchent d'abaisser sa cote de sécurité ou qui ne l'y aident pas.
3. En général, quel est le plus grand obstacle qui vous empêche d'abaisser votre cote de sécurité?

Section G

Instructions à l'intention de l'intervieweur : Ayez à votre disposition une liste des programmes qui sont offerts aux détenues de façon à obtenir l'opinion de la répondante sur leur utilité dans la réduction du niveau de sécurité. Soyez bien renseigné sur les politiques qui entourent l'abaissement de la cote de sécurité de façon à pouvoir en parler avec la répondante.

1. Quels genres de mesures, que vous appréciez, vous offre le SCC pour vous aider à abaisser votre cote de sécurité? Pourquoi appréciez-vous ces mesures?
2. Quels genres de mesures, que vous n'appréciez pas, vous offre le SCC pour vous aider à abaisser votre cote de sécurité? Pourquoi n'appréciez-vous pas ces mesures?

Section H

1. Y a-t-il des choses que le personnel fait et qui vous aident à abaisser votre cote de sécurité? Demandez à la répondante de suggérer des choses que pourrait faire le personnel (p. ex. donner des consignes cohérentes).
2. Avez-vous des suggestions quant à la manière dont on pourrait donner les programmes de façon à vous aider davantage à abaisser votre cote de sécurité?

Section I

1. Comment pourrait-on modifier l'aménagement de l'établissement pour vous aider à abaisser votre cote de sécurité?

2. Dans quel type d'établissement aimeriez-vous purger votre peine en tant que détenue à sécurité maximale?
3. Les autres détenues vous aident-elles ou vous soutiennent-elles dans vos efforts d'abaisser votre cote de sécurité?

Section J

1. Y a-t-il eu des personnes dans votre vie qui ont eu une influence positive sur vous ou qui vous ont servi de conseillers lorsque vous essayiez de prendre votre vie en main? Quelles étaient les caractéristiques de ces personnes et comment vous ont-elles aidée? Instructions à l'intention de l'intervieweur : Demandez à la répondante si elle a des questions ou si elle veut ajouter quelque chose avant que l'entrevue prenne fin. Remerciez-la pour sa coopération et dites-lui que ses réponses vous seront très utiles. Faites quelques commentaires et répétez-lui à quoi serviront les renseignements que vous avez recueillis.

Écran précédent | Table des matières | Écran suivant

© Service correctionnel du Canada Mise à jour : 2000.01.19

© Service correctionnel Canada.

Service correctionnel Canada | Correctional Service Canada

Canada

Annexe IV

QUESTIONNAIRE DESTINÉ AU PERSONNEL DU SCC

Section B

1. Pourquoi croyez-vous que _____ est tombée dans la délinquance? (Codez toutes les raisons données : situations, raisons d'ordre physique, affectif et social, entre autres.)
2. Pourquoi pensez-vous qu'on lui a attribué la cote de sécurité maximale?
3. Comment pensez-vous que le SCC peut l'aider en ce qui concerne les raisons pour lesquelles on lui a attribué la cote de sécurité maximale?
4. Que peut-elle faire pour s'aider elle-même? Comment a-t-elle essayé de s'aider à abaisser sa cote de sécurité?

Section C

1. Quels critères devrait-on utiliser pour attribuer à une détenue la cote de sécurité maximale?
2. À quelle fréquence ces critères devraient-ils être révisés?
3. Quels éléments devrait-on inclure dans l'évaluation initiale pour déterminer les niveaux de risque et de besoins?

Section D

Instructions l'intention de l'intervieweur : Demandez à la répondante de parler des sept catégories de besoins inclus dans l'évaluation initiale :

1. Lorsqu'elle n'est pas incarcérée, quels facteurs augmentent le risque qu'elle commette une nouvelle infraction?
2. Que peut faire le SCC pour l'empêcher de commettre une nouvelle infraction?
3. Quels genres de choses pourra-t-elle faire après sa mise en liberté pour ne pas être incarcérée?
4. Quels genres de choses, comme des programmes, l'ont aidée ou l'aideraient à abaisser sa cote de sécurité?

Section E

Remarque : Codez cette section selon les diverses catégories de besoins, comme les besoins d'ordre physique, affectif, social, etc. Demandez à la répondante de parler de tous les facteurs de besoins qu'on trouve dans le guide sur l'évaluation initiale.

1. Lesquels de ses besoins devrait-on combler pour l'aider à abaisser sa cote de sécurité?
2. Comment le SCC peut-il l'aider à combler ses besoins pour lui permettre d'abaisser sa cote de sécurité?
3. Comment pensez-vous qu'elle peut s'aider elle-même à combler ses besoins?

Section F

1. Qui a la responsabilité d'essayer d'abaisser la cote de sécurité des détenues à sécurité maximale : le SCC, la détenue, ou les deux? (Pourquoi?)
2. La détenue a-t-elle déjà pris des mesures pour abaisser sa cote de sécurité et senti qu'on ne lui donnait pas de soutien? Expliquez. Codez les éléments qui empêche la détenue d'abaisser sa cote de sécurité ou qui ne l'y aident pas.
3. En général, quel est le plus grand obstacle qui empêche _____ d'abaisser sa cote de sécurité?

Section G

1. Avez-vous des suggestions quant à la manière dont on pourrait donner les programmes de façon à aider davantage la détenue à abaisser sa cote de sécurité?

Section H

1. Comment pourrait-on modifier l'aménagement de l'établissement pour l'aider à abaisser sa cote de sécurité?
2. Dans quel type d'établissement aimeriez-vous que la détenue purge sa peine en tant que détenue à sécurité maximale?

Instructions à l'intention de l'intervieweur : Dites à la répondante que les questions sont terminées. Demandez-lui si elle a des questions ou si elle veut ajouter quelque chose avant que l'entrevue prenne fin. Remerciez-la pour sa coopération et dites-lui que ses réponses vous seront très utiles. Faites quelques commentaires et répétez-lui à quoi serviront les renseignements que vous avez recueillis.

Écran précédent Table des matières

© Service correctionnel du Canada Mise à jour : 2000.01.19

© Service correctionnel Canada.

Service correctionnel Canada Correctional Service Canada

Canada